

# AGENDA 21

*Ensemble et maintenant  
pour demain!*

## Plan d'actions de la CCEG

2013-2017



[www.ensembledemain.fr](http://www.ensembledemain.fr)



# la démarche Agenda 21

> *Un moyen de s'améliorer en continu*

Cette évaluation servira de base  
pour définir un nouvel Agenda 21

## 4 > 2013 à 2017 :

### Évaluation

- Tous les ans, un bilan sera effectué pour rendre compte de l'état d'avancement des actions
- A la fin des 5 ans, une évaluation sera réalisée pour savoir si les orientations et le plan d'actions ont permis de réduire les faiblesses et d'accroître les forces du territoire en matière de développement durable

## 1 > 2011 à 2012 :

### Définition des orientations

- Réalisation d'un diagnostic pour identifier les forces et faiblesses du territoire en matière de développement durable
- A partir de ce diagnostic, concertation sur les orientations à prendre en matière de développement durable

### Tout au long du processus :

Information, consultation,  
concertation  
des élus, services, habitants,  
associations, entreprises,  
agriculteurs, Conseils de  
développement, partenaires  
institutionnels

## 3 > 2013 à 2017 :

### Mise en oeuvre des actions

Les élus et les services porteurs des actions de l'Agenda 21 ont la charge de les mettre en oeuvre d'ici 2017.

## 2 > 2012 à 2013 :

### Écriture d'un plan d'actions

- Concertation pour identifier des pistes d'actions (430 pistes recueillies)
- Choix des actions à mettre en oeuvre dans les 5 ans (79 actions)
- Rédaction du contenu de chacune des actions

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°1

Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'agence foncière départementale et mutualiser la prospection foncière sur le territoire

Pour garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

## // POURQUOI ?

Le territoire de la CCEG est sujet à une pression foncière importante. Cela occasionne une tension sur l'utilisation de l'espace entre l'habitat, les zones d'activités et l'agriculture. Le marché immobilier est également impacté, avec des difficultés de plus en plus importantes pour les habitants du territoire, ou ceux qui souhaitent s'y installer, de trouver une offre financièrement acceptable.

Cette évolution très nettement à la hausse des prix du foncier provient sans doute du fait que depuis plusieurs décennies les opérations d'aménagement du territoire ont pour grande part été laissées à l'initiative des opérateurs privés dont les processus de négociation et d'intervention sur le foncier n'ont eu de cesse d'engendrer une inflation régulière des prix.

La CCEG souhaite mettre en place sur le territoire des politiques et des outils permettant à la puissance publique de reprendre la main dans une certaine mesure sur les futures opérations d'aménagement de sorte que progressivement un processus de régulation des prix s'exerce face à l'initiative privée.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'enrayer l'évolution des prix du foncier et d'assurer un stockage plus important de foncier en réserve pour les futures opérations publiques d'aménagement. Il s'agit également de préserver certains espaces agricoles et naturels pour offrir les conditions d'une pérennité et d'une viabilité de l'activité économique agricole sur Erdre & Gesvres tout en garantissant une préservation des principaux milieux naturels garants d'un cadre de vie privilégié.

## // COMMENT ?

Cette action consiste à faire de la prospection foncière sur des secteurs jugés prioritaires dans les Plans Locaux d'Urbanisme, en se donnant les moyens humains de le faire.

Il s'agit également de renouveler les conventions de veille foncière avec la Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) sur les mutations de parcelles agricoles et d'intervenir en demande de préemption pour éviter que des terres agricoles sortent du champ de l'activité agricole.

Il s'agit enfin de poursuivre la mise en oeuvre des Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles (PEAN) avec le Conseil général.



### > PILOTES :

Vice-président à l'Aménagement/  
Service Direction de l'aménagement

### > PARTENAIRES :

Etablissement Public Foncier,  
SAFER, Conseil général au titre de  
l'enveloppe habitat contrat de  
territoire et du PAEN

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Suivi de l'évolution des prix d'acquisition en amont des opérations
- Nombre des acquisitions foncières réalisées par la collectivité (en quantité et par type d'usage)

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°2

## Informez et formez les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme

Pour garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

### // POURQUOI ?

La CCEG souhaite limiter l'étalement urbain en densifiant les centres bourgs par de nouvelles formes urbaines et conforter « la ville des courtes distances ». Elle souhaite valoriser les pôles structurants (pôle de Nort-sur-Erdre et de Treillières/Granchamp-des-Fontaines) et les pôles communaux à travers des projets urbains durables centrés sur des quartiers mixtes (dans les usages, fonctions sociales...) avec la mise en place d'espaces publics de proximité qui favorisent la convivialité.

La CCEG a déjà mis en place un guide de l'habitat qui est annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes pour aider les maîtres d'ouvrages dans leurs projets. Mais il est nécessaire d'aller plus loin, de conforter la culture du projet urbain sur la CCEG en formant les élus aux nouvelles formes d'urbanismes (espaces périurbains, mixité sociale et d'usage, quartiers durables...)

### // COMMENT ?

Un atelier de réflexion « densité, habitat et formes urbaines » sera mis en place, associant les services de la CCEG, les services urbanismes des communes, des élus et des intervenants extérieurs.

Cet atelier de réflexion sera alimenté par des visites, conférences, retours d'expériences. La sensibilisation du grand public sera, quant à elle, effectuée à travers des supports de communication et des lieux d'échanges et de débat.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'habitat / Services Aménagement et Habitat

### > PARTENAIRES :

CAUE, AURAN, ADDRN, spécialistes urbanistes /architectes/paysagistes, aménageurs, promoteurs immobiliers, chercheurs/ universitaires

### > CIBLES :

Élus, services urbanisme, population

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser les élus aux nouvelles formes urbaines, de développer une culture commune (tout en permettant aux élus de tenir compte également des spécificités architecturales de leur commune) et de favoriser les échanges d'expériences. Il s'agit également de sensibiliser la population sur ces thématiques.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Enquêtes auprès des élus ayant participé aux actions de sensibilisation et de formation
- Nombre de participants aux actions proposées à destination du grand public et des élus

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°3

## Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés

Pour garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

### // POURQUOI ?

L'économie de l'espace est un enjeu fort du territoire. La préservation et la gestion de ce foncier sont primordiales si la collectivité souhaite conserver un équilibre entre espaces naturel, agricole, d'habitat et économique.

C'est pourquoi la CCEG souhaite au sein des parcs d'activités, inciter certaines entreprises à investir dans des projets économes en espace, mais tout en assurant aussi une mutualisation de certains espaces (parkings, espaces verts...).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de limiter l'emprise foncière de l'activité économique en incitant les entreprises artisanales et de services aux entreprises à se regrouper sur une même parcelle et organiser des services mutualisés.

Il est aussi de permettre aux entreprises artisanales et de services aux entreprises d'intégrer ce type de programmes immobiliers soit par l'accession à la propriété soit par la location.

### // COMMENT ?

La CCEG dispose d'un terrain sur le parc d'activités Erette-Grand'Haie sur lequel elle souhaite expérimenter ce concept de village d'entreprises. Pour le réaliser, la CCEG lance un appel à projets dans l'attente qu'un groupe comprenant des investisseurs, des architectes et des promoteurs y réponde.

Un fois réalisé, ce type de villages d'entreprises pourra voir le jour dans d'autres parcs d'activités, portés par des investisseurs institutionnels (banques, fonds de pensions..) mais aussi par des artisans souhaitant se regrouper. La CCEG souhaite ainsi inciter les entreprises à travailler ensemble sur la définition d'un programme et inciter également les constructeurs/investisseurs à travailler dans ce sens sur le territoire.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Economie/ service Economie

### > PARTENAIRES :

Chambre des Métiers, CODELA, CAUE

### > CIBLES :

Entreprises

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'opérations réalisées et la nature du portage
- Nombre d'entreprises accueillies
- Nombre d'emplois / surface

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n° 4

## Réaliser un Plan de Déplacement Communautaire

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Un Plan de Déplacement Communautaire (PDC) est un outil de politique de développement durable qui a un rôle économique, social et environnemental, en définissant les principes de l'organisation des déplacements des personnes et des transports des marchandises au sein du territoire. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, à savoir les transports publics, les deux roues, la marche à pied...

Les enjeux principaux des déplacements sont de deux ordres : environnemental, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique ; social, dans le cadre de la réduction de la fragilité des ménages face à l'augmentation des coûts de déplacement. S'ajoutent à cela des enjeux stratégiques d'aménagement du territoire pour que coïncide l'organisation des déplacements avec les aménagements urbains. Les documents d'urbanisme doivent désormais tenir compte des conséquences de l'urbanisation sur les trafics et donner la priorité au développement des zones desservies par les transports publics.

La réalisation d'un PDU est une obligation légale pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de la CCEG. Ce plan est établi pour une durée de 5 à 10 ans et est élaboré par l'autorité organisatrice de transport.

Sur le Territoire de la CCEG, mais aussi du Pôle Métropolitain, deux autorités organisatrices de transport se partagent les responsabilités des déplacements en transports collectifs : le Conseil régional sur le ferroviaire, le Conseil

général sur la Vélodyssée et sur le transport collectif routier, avec une délégation de compétence vers la CCEG pour le Transport à la demande et le transport scolaire. Les communes ont la charge de la voirie et des liaisons douces locales. C'est donc avec ces différents partenaires, que la CCEG, qui souhaite élaborer un Plan de Déplacement, doit travailler.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de définir les principes de l'organisation des déplacements des personnes, des transports des marchandises au sein du territoire dans un souci d'évolution vers des modes de déplacements moins impactant pour l'environnement (modes doux, du covoiturage et du transport collectif).

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un diagnostic et de le partager avec tous les partenaires puis de définir avec eux des orientations et un plan d'actions à mettre en place pour les années à venir.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures/ service Transport

### > PARTENAIRES :

Communes, SM Pôle Métropolitain, Conseil général de Loire-Atlantique, Communes, Conseil régional des Pays de la Loire, Nantes Métropole, grand public

### > CIBLES :

AOT, Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réalisation du Plan de Déplacement
- Variation de la part modale : report de la part de la voiture individuelle vers la part des modes doux, covoiturage et transports collectifs

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°5

## Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, on vend plus de vélos que de voitures en France : 3,2 millions, et les vélos à assistance électrique augmentent fortement chaque année. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, "ne pas faire de vélo est dangereux pour la santé" car elle estime à 5,6 milliards d'euros les économies de dépenses de santé qu'il génère et à 4,5 milliards d'euros ses retombées économiques directes. Le territoire s'est doté d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces, qui détermine des axes communaux et des axes d'intérêt communautaire importants d'un point de vue touristique et utilitaire. Une étude de programmation est en cours pour estimer le budget nécessaire pour la réalisation des axes d'intérêt communautaire (action n°7).

Parallèlement à cette étude basée sur les axes routiers ou vicinaux, il est important de prévoir des équipements qui favorisent la pratique des modes doux et encouragent ceux qui s'en servent. Cette étude doit se baser sur une enquête précise des flux et des besoins.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'offrir des conditions optimales à la pratique des modes de déplacement actifs sur le territoire (vélo, marche...), tant pour les déplacements utilitaires et quotidiens que pour les déplacements à vocation touristique.

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux des équipements existants en faveur des modes doux dans un diagnostic, partagé avec les communes. Puis il est nécessaire de réaliser une enquête auprès des habitants du territoire pour identifier les flux et repérer les besoins. Le croisement des résultats de cette enquête avec l'état des lieux de l'existant permettra de pointer les manques et de définir un programme d'équipements (appuis vélos, parking sécurisés...)



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

Communes

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Définition d'un programme d'équipement
- Degré de mise en oeuvre du programme
- Degré d'utilisation des équipements

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°6

## Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Les espaces multimodaux sont des lieux où il est possible de changer de mode de transport pour effectuer un déplacement (vélo suivi du car ou du train par exemple).

La ligne tram-train Nantes Châteaubriant ouvre en 2014 et deux gares sont prévues sur le territoire. Le projet de tram-train vers l'aéroport compte également deux gares sur le territoire. Si des stationnements individuels pour les deux roues sont prévus dans les gares, il n'est pas prévu a priori de services complémentaires pour les cyclistes, du type entretien, réparation ou location par exemple. Or il peut être utile pour les usagers qui voudraient se rendre à ces gares en vélo d'y trouver ce type de services. Par ailleurs l'axe de la Vélodyssée est relativement proche de Nort-sur-Erdre et de Sucé-sur-Erdre et les cyclistes empruntant cet axe peuvent eux aussi avoir des besoins de services.

Cela permettra de repérer les types de services qui pourraient être développés et les lieux stratégiques où il serait souhaitable de les développer. A titre d'exemple, il semblerait a priori utile de proposer aux cyclistes, qu'ils soient locaux, ou touristes, en transit ou en séjour, un service d'entretien de machine (gonflage, rustine a minima).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de favoriser la pratique cycliste sur le territoire en proposant des services dans des lieux stratégiques. Cela pourrait par ailleurs conforter ou développer de l'activité économique.

### // COMMENT ?

Il s'agit tout d'abord de réaliser une enquête auprès des habitants du territoire pour les besoins des habitants qui souhaitent utiliser régulièrement le vélo et identifier les leviers et les freins à la pratique du vélo.



#### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

#### > PARTENAIRES :

Communes, partenaires privés

#### > CIBLES :

Grand public

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Taux d'occupation des espaces de stationnement vélo
- Degré d'utilisation des services

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°7

## Etudier les conditions de mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces d'Erdre & Gesvres, approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2011, définit les aménagements de voies douces qu'il serait souhaitable d'effectuer à l'horizon d'une décennie, voire plus. C'est une étude qui n'est pas opérationnelle mais qui reprend les volontés des communes en matière de liaisons douces et qui dessine des itinéraires plus structurants qui ont un intérêt intercommunal.

La mise en œuvre de ce schéma de liaisons douces nécessite au préalable d'apporter des modifications dans les statuts de la CCEG et de réaliser une étude financière poussée. En effet les liaisons douces qui ont un intérêt intercommunal devraient être réalisées par la CCEG. Mais juridiquement, ce sont les communes qui ont seules le pouvoir d'intervenir sur leurs voiries. Il faudrait donc que les communes délèguent une partie de leur compétence en matière de voirie à la CCEG, pour les tronçons identifiés comme ayant un intérêt intercommunal. Par ailleurs, la CCEG doit réaliser une étude financière des coûts d'investissement et de fonctionnement générés par cette prise de compétence et la réalisation des liaisons d'intérêt communautaire.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est dans un premier temps de déterminer les modalités d'aménagement opérationnel et de connaître le coût d'une éventuelle prise de compétence.

### // COMMENT ?

Il s'agit de définir les tronçons prioritaires afin d'effectuer une étude très précise sur le type de travaux à mener sur ces tronçons et le coût que cela va générer. Une fois cette étude réalisée il sera possible d'extrapoler sur les autres liaisons d'intérêt intercommunal identifiées dans le schéma de liaison douce afin de connaître le coût total de la prise de compétences, comprenant la réalisation des liaisons douces d'intérêt intercommunal et les coûts de fonctionnement.



#### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

#### > PARTENAIRES :

Conseil général de Loire Atlantique, Conseil de développement

#### > CIBLES :

Grand public

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Résultats de l'étude

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°8

Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle



## > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

## > PARTENAIRES :

Conseil général de Loire Atlantique

## > CIBLES :

Grand public

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

Aujourd'hui, la majorité des déplacements du territoire s'effectuent par des conducteurs en véhicule individuel. Le covoiturage permet d'augmenter le nombre de personnes déplacées en maintenant le trafic, voire de diminuer le trafic en maintenant le nombre de personnes déplacées.

La pratique du covoiturage est importante sur le territoire du fait des axes routiers majeurs qui le traversent et des aires labellisées par le Conseil général, permettant aux internautes de se retrouver aisément.

La CCEG souhaite aller plus loin pour amplifier cette pratique du covoiturage.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser et informer sur le covoiturage mais aussi de faciliter la mise en lien afin de favoriser la pratique du covoiturage sur le territoire.

## // COMMENT ?

Il s'agit d'une part d'informer et de sensibiliser sur les multiples intérêts du covoiturage, en s'appuyant sur les pratiques existantes et d'informer sur les aires de covoiturage mises à disposition sur le territoire et les sites internet dédiés. Il s'agit également d'identifier des actions de communication ou des outils à mettre en place pour faciliter la mise en lien des personnes qui souhaitent pratiquer le covoiturage (au sein d'une zone d'activités entre les salariés des différentes entreprises de la zone par exemple ou en s'appuyant sur les nouvelles technologies de communication).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Taux d'occupation des aires de covoiturage

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°9

## Créer des "points stop" dédiés au covoiturage

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Les avantages du covoiturage ne sont plus à démontrer. En plus de l'intérêt écologique lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les impacts sur le trafic automobile, il présente de nombreux atouts, notamment financiers mais aussi en terme de convivialité. Cependant le covoiturage a de la peine à se généraliser, pour plusieurs raisons, dont en particulier le manque de souplesse et le manque de fiabilité : comment être sûr que je pourrai compter sur ce système pour me rendre au travail ? Et que se passera-t-il si comme conducteur j'ai un empêchement et que je dois renoncer à faire le trajet ? Jusqu'à maintenant, les plateformes internet de covoiturages étaient surtout efficaces pour les longs trajets ponctuels, qui peuvent être organisés à l'avance, mais sont moins convaincantes en ce qui concerne les déplacements pendulaires. Pour ce type de déplacements, d'autres outils peuvent être mis en place comme les « points stop », expérimenté à Nantes Métropole en lien avec le Conseil général.

La CCEG souhaite expérimenter ces points stop sur son territoire.

### // DANS QUEL BUT ?

Apporter des réponses alternatives à des besoins non couverts aujourd'hui par les transports en commun en favorisant le covoiturage non planifié.

### // COMMENT ?

Les points stop expérimentés à Nantes Métropole consistent à déterminer une destination par un panneau en bord de route, qui permet de savoir où souhaite se rendre la personne qui lève son pouce devant ce panneau. C'est un moyen de développer une sorte de covoiturage « spontané » sur des destinations pré-définies et les plus fréquentées. Ce concept peut être pertinent en direction de centralités sur des axes fréquentés où le transport en commun n'est pas parfaitement adapté aux besoins de mobilité (par exemple depuis certains parcs d'activités vers des pôles, comme Le Cardo ou encore entre certains centres-bourgs). Il s'agit de définir avec les communes des emplacements potentiels où positionner les points stop et les destinations à y indiquer. Ensuite une phase d'expérimentation longue permettra d'adapter le dispositif et de le développer aux endroits pertinents. Une campagne de communication devra être mise en place pour faire connaître ce système et les lieux où sont localisés les points stop. Par ailleurs, d'autres systèmes d'autostop participatif peuvent être expérimentés pour permettre de rallier un village ou un quartier non desservi par les transports en commun à un pôle multimodal ou un centre-bourg.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

Conseil général de Loire Atlantique

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Taux d'occupation des aires de covoiturage

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°10

## Réaliser un Plan de Modération des Vitesses qui permet de partager la voirie et d'apaiser l'espace public

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

La gestion de la vitesse des véhicules est un levier important d'aménagement de la voirie. En effet, plus les vitesses des véhicules sont réduites, plus les autres modes de déplacement trouvent leur place sur l'espace public et plus cet espace public peut s'adapter à la vie locale. L'empreinte de la circulation automobile est très importante sur le territoire, tandis que celle des circulations piétonnes et cyclables est réduite dans la majorité des bourgs. Les habitants, même s'ils demandent en tant que conducteur à pouvoir circuler de manière fluide, sont par ailleurs, en tant que parent ou riverain, demandeurs de plus de sécurité pour les déplacements actifs que sont le vélo ou la marche, particulièrement dans les quartiers résidentiels.

La CCEG a déjà engagé une démarche de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Elle a également réalisé un Schéma directeur des liaisons douces. Ces deux projets se rejoignent sur le thème des vitesses pratiquées, au profit de la vie sociale et économique locale. Mais la CCEG souhaite aller plus loin en mettant en place un plan de modération des vitesses sur le territoire.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de mieux partager la voirie et d'apaiser l'espace public au profit de la vie locale en réalisant des aménagements adaptés et harmonisés sur l'ensemble des communes.

Cela devrait permettre d'accroître la satisfaction de la population et des commerçants sur le caractère apaisé de la voirie et de favoriser un report de l'utilisation de la voiture individuelle vers l'utilisation de modes de transports actifs (marche, deux roues) pour les déplacements de proximité.

### // COMMENT ?

L'action consiste à identifier les aménagements pertinents à mettre en œuvre pour permettre la coexistence des différents modes de transports (marche, vélo, transport motorisé...) en toute sécurité. Pour qu'il y ait une certaine cohérence entre tous ces aménagements dans les différentes communes, la CCEG définira collectivement avec les communes le plan d'actions à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

AURAN, Communes

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Utilisation des modes actifs pour les petits déplacements
- Niveau de satisfaction des usagers (enquêtes)

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°11

Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

## // POURQUOI ?

Les communes constatent que les parents utilisent très largement la voiture pour emmener leurs enfants à l'école, en dehors des transports scolaires. Cela pose des problèmes de congestion, de comportements, de stationnements sauvages, etc., mettant souvent en cause la sécurité des piétons, riverains et autres cyclistes ou usagers du car scolaire.

Le processus de changement de comportement, s'il ne doit pas se faire au détriment de la voiture à tout prix, doit permettre de rationaliser son usage et de limiter ses excès. Ce processus n'est pas simple à mettre en œuvre car un poids culturel certain du "tout auto" pèse plus ou moins consciemment sur nos comportements.

La CCEG souhaite donc sensibiliser le grand public sur cette question. En plus d'une mobilisation nécessaire des parents pour faire évoluer les comportements collectifs, les enfants doivent également être sensibilisés. Comme pour les déchets, ils peuvent influencer les modes de déplacement de leurs parents, vers une mobilité durable.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'amener les parents à se reporter sur des modes de transports actifs (dont vélobus, pédibus...) plutôt que d'utiliser la voiture individuelle. Outre les impacts en terme de gaz à effet de serre évités, cela devrait permettre d'améliorer les conditions de sécurité des déplacements aux abords des écoles. Un second objectif est de sensibiliser les enfants à la mobilité durable pour qu'ils acquièrent les bases citoyennes de mobilité durable en vue de devenir eux-mêmes acteurs dans leurs vies d'enfant, d'adolescent, d'adulte, d'actif, de touriste, de parent.

## // COMMENT ?

Il s'agit de trouver un établissement scolaire élémentaire intéressé par une démarche de cycle sur la mobilité durable dans son projet pédagogique, afin qu'il devienne lui-même pilote et qu'il serve de repère à d'autres établissements.

Le Cycle Déplacements de l'Education Nationale peut recouvrir des thèmes larges :

- un volet présentation des différents modes de transport et leur importance (du trajet domicile - travail à la gestion du temps de nos vies en passant par l'explosion /modification de la mobilité mondiale au XXème siècle),
- un volet infrastructure (la sécurité routière – déjà bien intégrée – à l'accessibilité des Personne à Mobilité Réduite -PMR- ou le partage de la voirie notamment par la déconstruction du "modèle" de valorisation de la vitesse),
- un volet nuisances et bienfaits des transports sur notre santé et notre environnement (de la pollution atmosphérique, des ressources fossiles jusqu'au changement climatique en passant par l'activité physique des modes de déplacement actifs),
- un volet contexte local (quels transports collectifs existent, comment on s'en sert, quelles pistes cyclables, etc.) notamment sur le trajet domicile – école, en allant pourquoi pas jusqu'à la proposition des écoliers d'un projet d'aménagement de l'espace public autour de l'école aux élus et services communaux.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

Communes, (partenaire privé ?)

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du nombre de véhicules aux abords des écoles

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°12

## Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

S'engager dans une démarche de mobilité durable c'est tenter de faire évoluer des comportements profondément ancrés dans les habitudes sociales et culturelles. C'est aussi améliorer la qualité du service et la qualité de vie des personnes en leur évitant autant que possible des déplacements.

Dans un contexte de développement du très haut débit, d'une tertiarisation des emplois et d'une offre de transports en commun qui ne répond pas nécessairement aux besoins de chaque salarié (desserte, cadencement, problème de correspondances), l'émergence du télétravail, et d'espaces de coworking peut permettre, sans désocialiser le travail, de rationaliser les besoins de mobilité et d'améliorer la qualité de vie des salariés concernés et des travailleurs indépendants qui officient depuis chez eux.

La CCEG souhaite mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire afin de soutenir son développement.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'apporter une offre d'espaces de travail à louer à la journée ou à la ½ journée pour accompagner les entreprises qui souhaitent développer le travail mais aussi pour donner une alternative au travail à domicile du salarié (cadre de travail, conditions de travail, lever les freins psychologiques des salariés et des employeurs...).

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps d'expérimenter le concept pendant une année afin d'en évaluer les résultats et de développer le concept si cela s'avère pertinent.

Cette première expérience pourra permettre de lancer le débat sur l'intérêt ou non du télétravail auprès d'organisations patronales et syndicales et d'amener les entreprises du territoire et les salariés dans la réflexion. D'autres plateformes pourraient alors être développées, dans un premier temps à proximité des gares tram-train (Nort-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre), puis dans les centres-bourgs.



### > PILOTES :

Vice-président à l'Economie / Service Economie

### > CIBLES :

Télétravailleurs, entreprises endogènes et exogènes (salariés qui habitent sur notre territoire et qui télétravaillent)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jours loués
- Nombre d'espaces loués / nombre d'espaces proposés

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°13

## Rendre le car plus attractif que la voiture en diminuant le temps de trajet

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

La congestion des entrées vers Nantes augmente les temps de transport des véhicules individuels. En l'absence d'aménagement des infrastructures, les transports en commun sont également ralentis par ces embouteillages. La CCEG souhaite que les lignes Lila du Conseil général soient plus directes vers l'agglomération et qu'une desserte transversale soit étudiée.

Sur la RD 537, un projet est déjà en cours sur la ligne de car à haut niveau de service pour augmenter la vitesse commerciale et la fiabilité du car. Mais la CCEG souhaite que le Conseil général prenne davantage en compte cette question lors de la révision de son Schéma Directeur Lila des transports en commun prévue pour le 1er septembre 2015. Cette réflexion est également à porter dans le cadre de l'élaboration du Schéma des mobilités métropolitaines, au niveau du Pôle métropolitain et dans le Plan de Déplacement Communautaire (action 4).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'assurer le service le plus rapide possible aux habitants du territoire souhaitant se rendre dans la Métropole en transport en commun, afin de favoriser l'utilisation de modes de transport collectifs plutôt que des modes de transport individuels motorisés.

### // COMMENT ?

Il s'agit de participer aux discussions techniques et aux enquêtes du Conseil général dans le cadre de la préparation de son nouveau Schéma Directeur Lila.

Le souhait est d'amener le Conseil général à étudier en priorité les entrées dans l'agglomération par Saint-Herblain – Atlantis – Bd de La Baule via la RN 165, depuis Fay-de-Bretagne – Vigneux-de-Bretagne et l'aménagement du Boulevard de la Prairie de Mauves pour les lignes depuis Petit-Mars et Saint Mars-du-Désert – Ligné.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

Communes, Conseil général, SM Pôle Métropolitain

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Temps de transport de et vers la CCEG

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°14

## Etudier avec le Conseil général l'intérêt de devenir une Autorité Organisatrice de Transport (AOT)

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

Dans le cadre de la décentralisation, la compétence des transports collectifs routiers est déterminée par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs de 1982. Les communes ou des groupements de communes peuvent créer un Périmètre de Transport Urbain, mais en dehors de ces périmètres, ce sont les départements qui sont Autorités Organisatrices (AOT). Pour financer l'exercice de cette compétence, les AOT peuvent lever un impôt sur les entreprises.

La CCEG pourrait avoir un intérêt à devenir une AOT, dans la mesure où elle pourrait agir sur un pan important de la mobilité du territoire, décider des lignes de transport en commun du territoire, réaliser des travaux de voirie au bénéfice des transports en commun, agir sur l'intermodalité avec les deux roues plus directement, et enfin être consultée et associée à tout projet d'infrastructure du territoire. Cependant, même avec l'impôt sur les entreprises, la gestion directe de la compétence ne semble pas pouvoir être assumée financièrement à l'échelle du territoire. Il serait sans doute opportun de l'étudier à une échelle plus large d'un syndicat mixte ou du Pôle métropolitain (CARENE, Nantes Métropole, CC de Loire et Sillon, CC cœur d'Estuaire, CCEG).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de connaître les conditions techniques et financières de la mise en place d'un périmètre de transport urbain et de l'exercice de la compétence transports collectifs routiers, à l'échelle de la CCEG et/ou du Pôle métropolitain.

### // COMMENT ?

Il s'agit de mener cette étude avec le Conseil général et dans le cadre du Pôle métropolitain.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

### > PARTENAIRES :

Communes, Conseil général, SM Pôle Métropolitain

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Production du rapport

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°15

## Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite

Pour renforcer, favoriser et / ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### // POURQUOI ?

L'éco-conduite ou conduite éco-citoyenne est une conduite automobile économe en carburant, écologique et économique adaptée aux moteurs actuels. Cette conduite a un impact significatif sur la consommation de carburant, sur la pollution, ainsi que sur la sécurité.

En pratiquant l'éco-conduite, un automobiliste limite l'impact de ses déplacements sur l'environnement, mais il peut également consommer jusqu'à 40% de carburant de moins qu'un conducteur pratiquant une conduite dite sportive ou nerveuse, réduire les coûts d'entretien de son véhicule (du fait d'une conduite plus souple et douce car il ménage la mécanique et les pneumatiques) et réduire son risque d'accident de 10 à 15 % en moyenne (en disposant d'un véhicule mieux entretenu et en diminuant son stress au volant par la pratique d'une conduite plus anticipative, plus souple et plus douce).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est multiple. L'éco-conduite permet en même temps de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des déplacements réalisés dans le cadre des activités de la CCEG, de réduire les coûts de carburant et d'entretien, d'accroître la sécurité du personnel et des usagers, de montrer l'exemple d'une conduite plus responsable et sensibiliser la population de plus en plus attentive aux questions environnementales par une démarche éco-citoyenne.

### // COMMENT ?

Il convient dans un premier temps de déterminer les agents susceptibles d'être concernés par l'éco-conduite (agents de la collectivité dans le cadre de leur activité professionnelle, dans le cadre du déplacement domicile-travail, voire les prestataires de service). Ensuite seront mis en place des plans de formation, ponctuels ou récurrents.



#### > PILOTES :

Vice-président en charge des Infrastructures / Service Transport

#### > PARTENAIRES :

Organismes de formation

#### > CIBLES :

Agents de la collectivité

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'agents formés
- Réduction de consommation / véhicule par rapport aux km parcourus

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°16

## Maintenir et valoriser le bocage

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace / Service Aménagement de l'Espace, Eau et milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

Chambre d'Agriculture, CIVAM, CAUE, EDENN, Conseil général, communes, SAGE, Centre Régional de la Propriété Foncière

### > CIBLES :

Exploitants agricoles, collectivités, propriétaires fonciers

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Le bocage est un paysage d'intérêt patrimonial qui rend de nombreux services, c'est pourquoi il convient de le gérer pour le préserver. Outre leur rôle central dans les paysages agricoles de la CCEG, les haies bocagères ont une fonction de régulation hydraulique et de protection des sols, de régulation climatique, de préservation des habitats pour les oiseaux, de corridors écologiques. C'est également une ressource pour l'homme (bois, fruits, baies).

Ce système paysager, adapté à la polyculture-élevage, est néanmoins menacé de délitement en raison de la disparition progressive des haies. Un contexte plus favorable aux grandes cultures qu'à l'élevage pourrait constituer une menace pour ce bocage. Le territoire agricole risquerait alors d'évoluer vers un terroir plus ouvert avec des conséquences écologiques négatives liées à la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux réservoirs de biodiversité. La CCEG souhaite donc mettre en place un plan d'actions en faveur du bocage, à la croisée de multiples thématiques comme l'agriculture, les milieux naturels, l'hydraulique, le tourisme, l'écocitoyenneté, défini en concertation avec tous les acteurs concernés.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de protéger et renouveler les éléments constitutifs du bocage, en prenant en compte leur diversité typologique et floristique, ainsi que les éléments associés tels que les talus, les chemins creux, les zones humides et les mares. Il s'agit de favoriser un entretien adapté aux différents types de haies, en valorisant la gestion des paysages d'un point de vue environnemental et économique.

La conservation des haies permettra de limiter le ruissellement et l'érosion de l'espace rural, contribuant à réguler les écoulements. La sensibilisation sur l'intérêt du bocage, la promotion de l'arbre et de la haie champêtre sont destinées à mobiliser les acteurs pour protéger le patrimoine bocager et mettre en œuvre les travaux d'entretien et de replantation.

### // COMMENT ?

La première étape consiste à réaliser un diagnostic de l'état des haies sur le territoire, à travers un inventaire quantitatif et qualitatif des haies et une cartographie. Ce diagnostic permettra dans un second temps de définir des préconisations de gestion conservatoire ainsi qu'un programme d'actions comprenant un volet plantation (reconstitution, replantations, intégration dans les documents d'urbanisme, outils financiers), un volet entretien (charte) et un volet sensibilisation (expositions et plaquettes sur le bocage, panneaux pédagogiques, découverte pédestre, cycliste...)

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Linéaires haies, linéaires plantations réalisées, nombre de propriétaires et d'exploitants engagés dans les travaux

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°17

## Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue en sensibilisant et associant les habitants

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

### // POURQUOI ?

La loi Grenelle de 2009 pose l'objectif de création d'une Trame Verte et Bleue (TVB) d'ici fin 2012. La Trame verte et bleue est une démarche en faveur de la biodiversité qui vise à maintenir et à reconstituer les continuités écologiques sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur survie. Ces continuités écologiques sont composées de réservoirs de biodiversités, qui sont des zones vitales où les espèces peuvent se reproduire, s'alimenter, s'abriter et des corridors écologiques qui sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore (haies, bosquets, ouverture dans un jardin clôturé, tunnel sous une route...). La partie dite « verte » de la TVB correspond aux milieux naturels terrestres (forêts, prairies...) et la partie « bleue » aux cours d'eau et zones humides.

La mise en place de la Trame Verte et Bleue nécessite de connaître les réservoirs de biodiversité potentiels et d'identifier les discontinuités afin de pouvoir restaurer leurs fonctionnalités. Elle nécessite également d'organiser la préservation de ces continuités par des préconisations de gestion et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Elle suppose également de sensibiliser les habitants qui jouent un rôle dans le maintien de ces continuités écologiques.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de préserver et reconquérir les réservoirs de biodiversité et garantir leur mise en réseau par le rétablissement des corridors écologiques tout en inscrivant cette Trame Verte et Bleue dans une cohérence avec les paysages et l'agriculture du territoire.

### // COMMENT ?

L'action consiste dans un premier temps à réaliser un diagnostic fonctionnel écologique du territoire. Ce diagnostic permettra de localiser les habitats naturels de la CCEG (bocage, zones humides, mares, vergers, bois,...), de pointer les secteurs qui peuvent être intéressants en matière de continuités écologiques, de connaître et localiser finement les espèces végétales et animales, de voir l'impact de l'enrillagement des boisements, des grands projets d'urbanisation, sur l'accidentologie du grand gibier, d'analyser les secteurs de discontinuité forte. Il pourra permettre un classement des parcelles dans les Plans Locaux d'urbanisme. Ce diagnostic permettra dans un second temps de déterminer des enjeux relatifs aux continuités écologiques et des objectifs de préservation et de restauration des possibilités de connexion.

Un plan d'actions pluriannuel sera alors élaboré pour agir à la fois sur la restauration, la préservation mais aussi en matière de sensibilisation (organisation de balades, chantiers nature, site internet, incitation au jardinage écologique...).



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace / Service Eau et milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

Pôle Métropolitain, Région, Département, associations naturalistes, Fédération des Chasseurs, Syndicats...

### > CIBLES :

Élus, grand public, acteurs économiques

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Suivi des surfaces en zones naturelles
- Évolution de la fragmentation du territoire
- Suivi de la fonctionnalité des corridors

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

n°18

## Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

### // POURQUOI ?

Dans le but de préserver les ressources en matière première et énergétiques de la planète, la loi Grenelle donne priorité à la politique de réduction des déchets, qui prévaut ainsi sur tous les autres modes d'élimination (y compris la valorisation énergétique et le recyclage).

Cette priorité rejoint les préoccupations de la CCEG (compétence collecte des déchets) et du SMCNA (compétence traitement des déchets) qui souhaitent diminuer les quantités des déchets enfouis à Treffieux et augmenter les quantités de déchets recyclés.

La redevance incitative est un outil de cette politique, visant à responsabiliser les usagers et à les inciter financièrement à produire moins de déchets et à plus les trier. La loi Grenelle rend d'ailleurs obligatoire l'instauration d'une tarification incitative des services publics d'élimination des déchets d'ici 2014-2015.

La CCEG a donc anticipé cette obligation en mettant en place la redevance incitative au 1er janvier 2013 après une année dite « à blanc ».

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif recherché par la CCEG avec la redevance incitative est de réduire au maximum la quantité de déchets ménagers sur le territoire et d'augmenter le plus possible les quantités recyclées, au-delà des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle.

En effet, en rendant chacun acteur de sa facture (contrairement au système antérieur de financement par la taxe d'ordures ménagères), cette redevance incite à changer ses habitudes et à réduire et mieux trier ses déchets.

Une fois cette redevance mise en place, l'objectif visé est d'en contenir les tarifs le plus possible dans les années à venir tout en les adaptant aux évolutions des besoins et du service.

### // COMMENT ?

La mise en œuvre du dispositif de la redevance incitative est effective en 2013, après une phase de finalisation du projet en concertation avec le Comité Local de Concertation, créée à cette occasion. Chaque année, une analyse du fonctionnement du dispositif permettra de préparer les tarifs de l'année suivante de manière concertée.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des services à l'Environnement / Service Déchets

### > PARTENAIRES :

SMCNA / trésorerie / comité local de concertation

### > CIBLES :

Tous les usagers du territoire (particuliers, professionnels, communes...)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Tonnages de déchets (ordures ménagères, recyclables, déchèteries) par habitant
- Taux de recyclage global
- Evolution des tarifs de la redevance



# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°19

## Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

### // POURQUOI ?

La loi Grenelle de 2009 comporte une exigence de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées, un recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers et un recyclage de 45% des autres déchets ménagers et assimilés. Les collectivités locales ont besoin de la participation active de toute la population pour atteindre ces objectifs. Pour cela, il est important de mettre en place des actions de sensibilisation et de communication à destination de tous les publics.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif n'est pas le même selon les publics. Pour le public scolaire, les objectifs pédagogiques sont la connaissance, l'observation et la prise de conscience des problèmes liés à l'environnement, ainsi que le développement du sens civique et des attitudes éco-citoyennes. L'objectif est de comprendre la nécessité de la réduction des déchets, du recyclage et savoir trier ses déchets.

Pour les professionnels, l'objectif est de renforcer le respect des consignes de tri et du règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCEG, voire de les sensibiliser à la prévention.

Pour le grand public, les objectifs sont d'accompagner aux changements de comportement, de sensibiliser à la prévention des déchets avec une communication de proximité (stands, visites...) et de mettre en lumière les initiatives en matière de prévention des déchets.

### // COMMENT ?

Concernant le public scolaire, la CCEG a sensibilisé plus de 7 000 enfants depuis 2002 (cycle 3, du CE2 au CM2). La question se pose aujourd'hui de proposer une sensibilisation aux autres niveaux scolaires (maternelle, collège, lycée professionnel) et aux structures.

La mobilisation des entreprises est un des volets du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de la Communauté de Communes qui reste à préciser. En 2013, un partenariat a été proposé aux jardineries, qui ont participé à une formation de guide composteur. Une réflexion est à mener pour identifier les supports de sensibilisation adaptés aux professionnels.

Concernant le grand public, la Communauté de Communes propose la visite du site des Briuelles à Treffieux qui traite une partie des déchets de la CCEG. Elle organise également des actions lors d'événementiels nationaux (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets). Des actions vont être menées sur le compostage, le guide des déchets va être refondu, ainsi que le site internet « trivolution.fr ».



### > PILOTES :

Vice-président en charge des services à l'Environnement / Service Déchets

### > PARTENAIRES :

Prestataires / SMCNA

### > CIBLES :

- Public scolaire,
- Public professionnel,
- Grand public.

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'interventions scolaires
- Suivi du tri des professionnels équipés de bacs jaunes
- Tonnages d'ordures ménagères, de collecte sélective et en déchèterie

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°20

## Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

### // POURQUOI ?

Les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants visent à limiter l'impact de ces espèces sur la qualité de l'eau, sur les espèces animales et végétales ainsi que leurs « habitats » et sur les activités humaines telles que le nautisme, la chasse, la pêche, le tourisme.

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a effectué des travaux d'arrachage de la jussie sur le domaine public fluvial de l'Erdre, et sur les douves publiques connectées à l'Erdre depuis 2008 grâce à l'embauche de deux agents saisonniers chaque été. Elle envisage de poursuivre ces campagnes d'arrachage ainsi que les actions de sensibilisation à l'attention des propriétaires riverains, des associations et des jeunes du territoire.

### // DANS QUEL BUT ?

Au travers de cette action, la CCEG vise à connaître et à faire partager l'évolution de l'envahissement du bassin versant des marais de l'Erdre par les végétaux aquatiques exotiques envahissants. Elle souhaite mesurer les quantités annuelles de végétaux arrachés, apprécier l'efficacité des actions d'arrachage au moyen d'un outil cartographique montrant l'évolution des repousses une année sur l'autre. Elle souhaite également sensibiliser les riverains et les jeunes du bassin versant aux enjeux de la lutte contre les végétaux exotiques envahissants et les inciter à devenir acteur de cette lutte.

### // COMMENT ?

Outre l'arrachage de la jussie, l'évacuation des végétaux arrachés et la cartographie, la CCEG va organiser des réunions d'information sur les enjeux de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants et éventuellement des « chantiers écoles » d'une demi-journée.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace / Service Eau et Milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

Communes du territoire, EDENN, associations environnementales

### > CIBLES :

Particuliers, associations

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Volume et tonnage annuel arraché
- Participation des riverains, associations et jeunes aux réunions publiques d'information et au « chantier école »
- Cartographie de la colonisation par les végétaux exotiques

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°21

En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour s'assurer que la compensation environnementale se fasse en priorité sur le territoire

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

## // POURQUOI ?

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet aéroportuaire et de sa desserte routière s'accompagnent de mesures correctives ou compensatoires au titre de la loi sur l'eau. La méthode de compensation environnementale ainsi que la mise en œuvre, la pérennité et le coût des mesures compensatoires d'un tel projet restent problématiques comme le montre le rapport du collège d'experts scientifiques relatif à la méthode de compensation des incidences sur les zones humides d'avril 2013. L'approche territoriale visant l'application des compensations sur des espaces à enjeux tels que les marais de l'Erdre, les prairies humides de fond de vallée du Gesvres, du Cens, de l'Hocmard et de leurs affluents, est importante.

sites de compensation, garantir la pérennité des mesures, veiller au suivi des mesures,...) afin de concilier les programmes publics de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et la mise en œuvre des mesures compensatoires. Il sera pour cela nécessaire de concerter la profession agricole, les acteurs du territoire, et d'identifier les personnes qui souhaitent s'engager dans la valorisation du patrimoine naturel.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de préserver les zones humides du territoire en accompagnant l'application des mesures réglementaires imposées par la loi aux maîtres d'ouvrage et en contribuant à la fiabilisation de la méthode de compensation proposée par les maîtres d'ouvrage.

## // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de déterminer, sur le territoire de la CCEG, les zones qui sont intéressantes du point de vue des « services » qu'elles rendent à l'écosystème. Ensuite, il s'agira de participer à l'organisation de la compensation (compenser les fonctions majeures des zones humides, prendre en compte le facteur temporel, territorialiser les



### > PILOTES :

Vice-président Aménagement de l'Espace / Service Eau et milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

État, AGO, communes

### > CIBLES :

Collectivités, monde agricole, propriétaires privés

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Ratios de compensation
- Surfaces détruites-impactées / surfaces compensées (déficit de compensation)

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°22

Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

## // POURQUOI ?

La biodiversité et les écosystèmes sont à la base de notre alimentation, de notre santé et de nos activités. Certaines pratiques collectives et individuelles mettent en danger l'homme et la nature. Élus et techniciens ont un rôle à jouer pour léguer aux générations futures un patrimoine naturel préservé. C'est pourquoi les collectivités doivent réapprendre à composer avec la nature pour assurer le retour du bon fonctionnement des écosystèmes et favoriser ainsi le bien-être et la santé de tous.

Les communes et la CCEG peuvent contribuer à enrayer le recul accéléré de la biodiversité sur leur propre territoire, en y renforçant la place de la nature, en évitant de s'étaler sur les espaces naturels, en sensibilisant les habitants.

d'écologie rurales et des stages de découverte du milieu). Il sera possible de mutualiser les expériences de gestion des espaces verts et naturels menées dans les différentes communes. A titre d'exemple d'actions concrètes, on peut citer :

- La gestion des pelouses en prairies naturelles
- La plantation d'essences locales
- La suppression des produits phytosanitaires
- La préservation des arbres morts, à cavités
- L'entretien, création de mares, de micro-zones humides
- L'entretien des haies, intégration dans les projets
- L'intégration de la biodiversité dans le bâti (végétalisation des murs, des toitures, inclusion de gîtes et de nichoirs aux bâtiments, ...)
- L'entretien des trognons (arbres têtard) avec la mise en place de taille assurant la pérennité de ces arbres

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de protéger l'environnement naturel au plan local et d'intégrer le critère environnemental dans les politiques publiques.

## // COMMENT ?

Il s'agit de réaliser un inventaire des espaces gérés par la collectivité pour mieux connaître le patrimoine naturel local et appliquer des modes de gestion adaptés (exemple : gestion différenciée). Des formations seront à mener auprès des agents techniques sur le fonctionnement des écosystèmes, sur leur prise en compte dans les espaces verts et naturels, sur la protection de la nature (stages d'économie et



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace / Service Eau et milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

DREAL, CNFPT, CIVAM, Associations naturalistes

### > CIBLES :

Communes (élus, techniciens)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'inventaires réalisés
- Nombre de formations et d'agents formés
- Nombre d'expériences mises en partage

# ENJEU 1 :

**Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux**

# n°23

**Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau**

**Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs**

## // POURQUOI ?

La gestion et la préservation de la ressource en eau impliquent un grand nombre d'acteurs. L'atteinte des objectifs de qualité de l'eau nécessite la mobilisation de tous les citoyens ainsi que l'évolution des comportements individuels et collectifs. Le fonctionnement des milieux aquatiques, le rôle des zones humides, la réalimentation des nappes sont des notions difficiles à appréhender. La perception du rôle de chacun des acteurs de l'eau est encore trop mal définie.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de faire connaître les enjeux de la protection de l'eau afin d'intéresser le public à la question de l'eau et d'inciter de plus en plus de monde à adopter un comportement responsable vis-à-vis de la ressource en eau.

## // COMMENT ?

Il s'agit d'élaborer des stratégies d'information et de sensibilisation pour cerner les publics, les objectifs et les thèmes en fonction des objectifs et des priorités d'amélioration de la qualité de l'eau. Les actions à mettre en place sont multiples :

- Faire connaître les manifestations, colloques et journées techniques, des partenaires institutionnels de l'eau
- Soutenir les projets et actions pédagogiques sur le thème de l'eau
- Mieux participer à la politique de l'eau sur le territoire
- Encourager la formation des agriculteurs sur les questions de l'eau et de l'agriculture

- Relayer les appels à projets sur l'eau : économie de la ressource en eau, préservation des milieux aquatiques, sensibilisation au risque inondation
- Favoriser les visites de sites locaux, lieux de connaissance, d'échange et de sensibilisation (visites de chantier de restauration de cours d'eau)
- Faciliter la participation du citoyen à la gestion de l'eau (consultations diverses, enquêtes publiques), le partage d'expériences et les rencontres
- Utiliser les outils de l'Agence de l'Eau, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des associations naturalistes du type plaquettes, documents d'information, site internet, bulletin d'information, expositions...



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace / Service Eau et milieux aquatiques

### > PARTENAIRES :

Agence de l'Eau, SAGE, ONEMA, CIVAM Chambre d'Agriculture, Associations naturalistes, EDENN, Syndicats de bassin versant

### > CIBLES :

Communes, agriculteurs, particuliers

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre, pourcentage et répartition des publics touchés
- Nombre de visites des sites et événements

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°24

## Développer et encourager le jardinage au naturel

Pour mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

### // POURQUOI ?

Adopté en 2008 suite au Grenelle de l'Environnement par le Conseil des Ministres, le plan Ecophyto 2018 vise à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Réduire l'utilisation des pesticides sur l'Erdre est un objectif prioritaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Afin d'y contribuer, le syndicat mixte d'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) accompagne le dispositif « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Dans le cadre de ce dispositif, la CCEG et bon nombre de communes du territoire se sont engagées à travers la charte zéro phyto. Des jardineries ont également signé la charte « jardiner au naturel » et se sont engagées à proposer des techniques alternatives au sein de leurs enseignes. Une action en faveur de l'agriculture est par ailleurs engagée sur le Montagné à Nort-sur-Erdre. A partir de diagnostics d'exploitations, des plans d'actions sont ainsi proposés par l'EDENN pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, des intrants et limiter des transferts vers l'eau.

La CCEG et l'EDENN souhaitent à présent mobiliser les particuliers, qui ne sont certes pas les plus gros consommateurs de pesticides mais pour lesquels il y a la plus forte dispersion dans le milieu naturel. Cela permettrait de soutenir le développement des produits et techniques alternatifs. Les particuliers seraient par ailleurs plus enclins à accepter l'évolution des pratiques au sein des collectivités, qui est parfois mal perçue. Ils envisagent de le faire à travers la mise en place d'une charte, qui serait expérimentée sur le territoire d'Erdre & Gesvres

et qui pourrait être transférée par l'EDENN sur les autres collectivités du bassin versant pour avoir une action cohérente.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'amener les particuliers à s'engager dans une démarche de jardinage au naturel pour réduire l'utilisation des pesticides par les particuliers.

### // COMMENT ?

Il s'agit de rédiger une charte sous la forme de fiches pratiques ou de guide méthodologique et promouvoir cette charte afin que le plus grand nombre de particuliers la signent et s'engagent dans la démarche. La constitution d'un réseau peut favoriser les échanges de bonnes pratiques.



### > PILOTES :

Elu en charge de l'environnement / Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

EDENN, grain de Pollen, Bretagne Vivante, LPO, associations locales de protection de l'environnement et /ou de jardinage, jardineries, communes

### > CIBLES :

Particuliers

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de particuliers signataires de la charte

- Nombre de signataires de la charte s'engageant sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

## Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial

Pour répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

### // POURQUOI ?

Dans son plus récent rapport (2007), le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) évalue l'augmentation de la température, d'ici la fin du XXIe siècle, dans une fourchette comprise entre 1,1 °C et 6,4 °C. Ce réchauffement de la planète provient d'une émission trop importante de Gaz à Effet de Serre (GES, dont le principal est le CO2). Les impacts prévisibles de ce réchauffement climatique sont nombreux (élévation du niveau des mers, fonte des glaciers, accentuation des phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations ou les sécheresses...). Il existe aujourd'hui un consensus de la majeure partie des scientifiques pour dire que cette accélération des émissions de gaz à effet de serre provient de l'activité humaine, à travers l'augmentation de la population et l'accroissement de la consommation énergétique par habitant (déplacements, nourriture, chauffage, achat de produits manufacturés...). Pour arrêter d'enrichir l'atmosphère en CO2 et ne pas dépasser les 2°C d'augmentation de la température, il faut diviser les émissions de gaz à effet de serre par 4, c'est ce qu'on appelle le « facteur4 ». C'est l'objectif que s'est fixé la France. Le Plan Climat National, adopté en 2004, incite les collectivités à mettre en place des Plans Climats Territoriaux et la loi Grenelle 2 les rend même obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif d'un Plan Climat Energie Territorial est de définir une stratégie et mettre en œuvre un plan d'actions afin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux impacts inévitables du réchauffement climatique sur notre territoire (canicules, modification de la pluviométrie...).

Il s'agit de contribuer aux objectifs de réduction fixés au niveau européen et national. L'objectif au niveau européen dit des « 3 fois 20 » d'ici 2020 correspond à une amélioration de l'efficacité énergétique de 20%, une réduction de 20% les émissions de GES et de porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation d'énergie finale (23% pour la France). L'objectif au niveau national, dit « facteur 4 » correspond à une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, c'est-à-dire de les réduire de 3% par an environ.

### // COMMENT ?

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial comprend trois étapes : la réalisation d'un diagnostic destiné à connaître les émissions de GES sur le territoire, au sein de la CCEG et à identifier les impacts du réchauffement climatique sur le territoire (pluviométrie, canicule, mouvements de terrain...). La seconde étape consiste à mobiliser les acteurs du territoire (élus, techniciens, monde agricole, acteurs de l'habitat et de la construction, du transport et de la mobilité, conseils de développement) pour identifier avec eux des pistes d'actions. A partir de ces propositions la dernière étape consiste à les prioriser pour construire un plan d'actions pour 5 ans.

La CCEG va agir là où elle a un impact direct, là où elle est compétente (politique des déchets, mobilité, habitat...) mais elle va aussi inciter les acteurs présents sur le territoire (habitants, professionnels, collectivités) à agir également.



### > PILOTES :

Vice-président en charge du Développement durable / Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Ademe, DDTM, Conseil de développement, communes, acteurs du territoire

### > CIBLES :

Habitants, acteurs locaux...

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Adoption du Plan Climat Energie Territorial

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°26

Mettre en place un espace Info Energie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

Pour répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

## // POURQUOI ?

Initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 2001, les espaces Info Energie ont pour mission de sensibiliser et d'informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cofinancés par les collectivités et notamment les conseils régionaux, leur action est confortée par les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement et contribue à atteindre les objectifs français en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le réseau compte aujourd'hui 250 espaces Info Energie animés par près de 500 conseillers répartis sur tout le territoire français. A ce jour, l'espace Info Energie le plus près de la CCEG est celui de Nantes. Sur la proposition de la fédération départementale des CIVAM de Loire-Atlantique, et en partenariat avec quatre autres collectivités du Nord-Est du département (Communauté de Communes du Castelbriantais, la Communauté de Communes de la Région de Nozay, la Communauté de Communes du secteur de Derval et la communauté de communes de la région de Blain), la CCEG souhaite permettre à ses habitants de bénéficier de ce service gratuit afin de les amener, par des conseils et solutions concrètes, à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de disposer sur le territoire d'un accueil téléphonique et physique pour apporter des réponses personnalisées et objectives dans les domaines technique, économique et juridique.

L'espace Info Energie aide les particuliers à identifier l'ensemble des services à disposition pour accompagner leur démarche ou leur projet. Il favorise une prise de conscience individuelle et collective de la nécessité du recours aux énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Il met en place un espace de documentation et peut créer une dynamique d'échanges entre les individus (dans le cadre de visites par exemple). Il peut par ailleurs développer des partenariats avec d'autres organismes d'information sur l'habitat du territoire.

## // COMMENT ?

Le conseiller de l'espace Info Energie a été recruté par la Fédération Départementale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) en avril 2013. Il réalise des permanences sur le territoire, dans les Maisons de l'Emploi de Nort-sur-Erdre et de Grandchamp-des-Fontaines.



### > PILOTES :

Vice-président en charge du Développement durable / Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

FDCIVAM 44, Communauté de Communes du Castelbriantais, la Communauté de communes de la Région de Nozay, la Communauté de Communes du secteur de Derval et la communauté de communes de la région de Blain

### > CIBLES :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du nombre de personnes ayant recours à l'espace Info Energie (téléphone, permanences...)

- Satisfaction des personnes ayant eu recours à l'espace Info Energie (enquête)

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°27

## Limitier la consommation énergétique des bâtiments communautaires

Pour répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

### // POURQUOI ?

Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, certaines réserves énergétiques dites non renouvelables comme le gaz, le pétrole ou l'uranium, sont menacées. Il est urgent de réduire notre consommation d'énergie. La loi Grenelle fixe ainsi des objectifs à atteindre dans le secteur du bâtiment, qui est l'un des plus consommateurs d'énergie. Concernant les bâtiments existants, l'objectif est de réduire de 38% la consommation d'énergie. Pour les bâtiments publics, cet effort passe à 40% entre 2012 et 2020.

La CCEG souhaite contribuer à son niveau à l'atteinte de cet objectif en maîtrisant la consommation énergétique de ses bâtiments, qui constitue une des sources principales des besoins énergétiques.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée aux bâtiments, en agissant sur deux volets, l'optimisation du fonctionnement et du rendement des installations et la sensibilisation et la responsabilisation du personnel et des occupants des bâtiments communautaires (chauffage, éclairage, consommation électrique) afin d'encourager les changements de comportements.

### // COMMENT ?

L'action consiste à mettre en place un système de suivi des consommations des bâtiments communautaires, puis le cas échéant, de réaliser des diagnostics afin de repérer les actions à mettre en place pour réduire leur consommation énergétique. Des contrats de performances énergétiques pourraient être mis en place si cela s'avérait opportun. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sera lancée à destination des usagers des bâtiments communautaires.



### > PILOTES :

Vice-président en charge des travaux / technicien Batiment

### > PARTENAIRES :

Services Finances et Communication

### > CIBLES :

Personnels et occupants du patrimoine bati de la CCEG

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réduction de la consommation d'énergie (comparatif annuel des consommations en gaz et électricité) en kWh

# ENJEU 1 :

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

# n°28

## Maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires

Pour répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Travaux / Service Technique

### > PARTENAIRES :

Sydela

### > CIBLES :

Entreprises installées sur les PA

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

La CCEG est en charge de l'éclairage public dans les zones d'activités. Elle souhaite en réduire la consommation énergétique. C'est pour cela que depuis quelques années, la CCEG a décidé de ne pas respecter la norme de l'éclairage lumineux des chaussées préconisée (exprimé en lux et établie par l'association française d'éclairage). En moyenne, pour les chaussées des parcs d'activités, la norme est de 20 lux et pour permettre cet éclairage, l'utilisation de source lumineuse de 150 watts est indispensable. La CCEG a préféré avoir un éclairage homogène sur toutes les chaussées et par conséquent a commencé à installer des sources lumineuses de 100 watts équipées de ballasts électroniques. Ces derniers ont un rendement et une consommation énergétique bien en-deçà de ceux des équipements utilisés avec les sources lumineuses de 150 watts. Elle a également décidé de remplacer au fur et à mesure de leur usure les luminaires fabriqués en matériaux plastiques (non durables) par des luminaires en fonte d'aluminium ayant une durée de vie 3 à 4 fois supérieure.

La CCEG souhaite poursuivre et aller plus loin dans sa démarche pour réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de réduire la consommation énergétique de l'éclairage public d'au moins 30%. Il est également souhaité de réduire les coûts liés à l'éclairage public (abonnement, maintenance).

### // COMMENT ?

Il s'agit de réaliser le programme de rénovation prévu jusqu'en 2017 pour équiper tous les parcs d'activités de sources lumineuses de 100 watts, en ayant recours lorsque les produits seront plus fiables et plus économiques à des sources lumineuses à base de LED d'une puissance d'environ 60 à 70 watts. Par ailleurs, une réflexion sera menée pour analyser la faisabilité de coupures nocturnes de l'éclairage public dans les zones d'activités.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution de la consommation énergétique liée à l'éclairage public

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

# n°29

## Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable

Pour encourager la conception durable des bâtiments et aménagements



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Synéco 44, CAUE, CDH, Adil,  
Espace Info Energie, Grain de Pollen,  
HEN

### > PUBLIC CIBLÉ :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



**EN  
COURS**

### // POURQUOI ?

La facture annuelle de chauffage représente 900€ en moyenne par ménage, avec de grandes disparités (de 250€ pour une maison "basse consommation" à plus de 1 800€ pour une maison mal isolée). Cette facture peut peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement sur les plus modestes, d'autant que ces dépenses tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies.

Pour réduire durablement les dépenses énergétiques, priorité est donnée à l'efficacité et à la rénovation énergétiques des logements, avec l'objectif au niveau national de 1 000 000 logements performants chaque année, dont 500 000 logements neufs et 500 000 logements rénovés.

La rénovation ou la construction durable va plus loin que l'atteinte de performance énergétique. « Eco-construire » ou « éco-rénover » équivaut aujourd'hui à atteindre une haute performance sur plusieurs cibles touchant à l'environnement, au confort et à la santé des occupants d'un bâtiment, en particulier la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau), la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, la qualité de l'air intérieur, le confort des occupants (acoustique, visuel), la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction.

Afin d'aborder les projets de construction ou de rénovation dans cette globalité, il est utile de sensibiliser et d'informer les particuliers mais aussi les professionnels de la construction sur la construction et la rénovation durable. La mise en place d'un service d'information pourrait permettre d'aider à définir les besoins, à comprendre certaines notions, à rechercher des artisans compétents, à échanger avec d'autres personnes.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître le nombre de projets de construction et de rénovation durable. Il s'agit pour cela de coordonner les différents services d'information et d'accompagnement à destination des particuliers existants sur le territoire pour aider ces derniers dans leurs projets de construction et de rénovation. Il s'agit également de sensibiliser les élus aux principes de la construction durable et les inciter à utiliser le guide de l'habitat ou se faire accompagner dans leurs projets. Il s'agit enfin d'amener les artisans du secteur de la construction à s'interroger sur leurs pratiques professionnelles et les inciter à se former aux nouvelles pratiques et réglementations.

### // COMMENT ?

L'action consiste à regrouper les différents acteurs institutionnels ou du territoire qui interviennent ou sont susceptibles d'informer ou d'aider le grand public sur le thème de la construction et de la rénovation pour identifier les périmètres de chacun (type de public, contenu de l'information ou de l'accompagnement proposé, modalités d'accompagnement proposées). Puis il s'agit de coordonner ces différentes actions en mettant en place une sorte de « guichet unique » pour faciliter les démarches des particuliers.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de personnes informées  
et / ou accompagnées

- Nombre d'information ou  
d'accompagnement débouchant sur la  
réalisation effective d'un projet de  
construction ou rénovation écologique

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

# n°30

Créer un pôle éco-habitat pour accompagner le développement  
du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans

Pour encourager la conception durable des bâtiments et aménagements



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement économique /  
Service Economie

### > PARTENAIRES :

Novabuild, Région, Chambre des  
Métiers, CAPEB, acteurs locaux de  
l'éco-construction

### > PUBLIC CIBLÉ :

Particuliers, professionnels de la  
construction, créateurs d'entreprise

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres, composé d'habitants, d'associations et d'entreprises et qui émet des avis sur certains sujets pour apporter un autre éclairage aux élus de la CCEG a émis un avis en 2009 intitulé « accompagner le développement durable, une nécessité et une opportunité économique et écologique pour la CCEG ». Suite à cet avis, la CCEG a réalisé une étude plus poussée sur le secteur de la construction durable. Parallèlement, des membres du groupe de travail ayant produit cet avis et des professionnels du bâtiment ont créé l'association SYNECO 44, regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et dont l'objectif est de fédérer et accompagner les professionnels et les maîtres d'ouvrage vers la construction durable.

La CCEG souhaite aujourd'hui accompagner le développement du secteur de la construction durable, en agissant à la fois du côté de la demande (maîtres d'ouvrages y compris les particuliers), de l'offre (professionnels du secteur de la construction) et de la formation. Elle s'interroge sur l'opportunité de créer un pôle de l'éco-habitat dans lequel serait regroupé un service d'information au grand public, un accompagnement des professionnels de la construction ainsi que des artisans.

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite d'une part informer, sensibiliser voire accompagner les maîtres d'ouvrages (particuliers, collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs...) dans leurs projets de construction ou de rénovation afin d'accroître le nombre de projets réalisés selon les principes de la construction durable.

Parallèlement, elle souhaite accompagner la mutation du secteur de la construction et le développement de nouvelles activités dans ce

secteur pour qu'il puisse répondre à la demande en matière de construction ou rénovation durable (par la formation).

L'objectif de cette action est de voir dans quelle mesure la création d'un pôle éco-habitat, dans lequel seraient concentrées les différentes initiatives publiques, associatives et privées en faveur de la construction durable, serait bénéfique pour développer ce secteur.

### // COMMENT ?

Il s'agit de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser cette étude d'opportunité de la création d'un pôle éco-habitat, en se référant aux résultats d'autres projets du même type menés ailleurs et en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes sur le territoire ou à proximité, aux différentes échelles territoriales (communes, territoires voisins, Département, Région) et par les différents acteurs (collectivités, associations, entreprises, chambres consulaires, centres de formation, syndicats professionnels...).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Création d'une structure associant différents acteurs autour de l'éco-construction (CCEG, institutionnels, professionnels, associations, particuliers, organismes de formation...)
- Création d'un pôle de l'éco-habitat
- Nombre de professionnels du secteur de la construction qui se sont formés aux nouvelles normes et techniques
- Nombre de création d'entreprises dans le domaine de l'éco-construction

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

# n°31

Introduire des critères développement durable  
dans la conception, l'implantation et la rénovation des équipements publics  
communautaires et adopter une analyse en coût global

Pour encourager la conception durable des bâtiments et aménagements



### > PILOTES :

Vice-président en charge des  
Travaux / Service Technique

### > PUBLIC CIBLÉ :

Élus, agents, communes

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Lorsqu'une collectivité réalise des aménagements ou équipements publics, elle doit faire des choix qui vont avoir des répercussions économiques, sociales et environnementales différentes. En raisonnant en coût global, c'est-à-dire en tenant compte non seulement du coût de la réalisation de l'aménagement ou de l'équipement mais aussi des coûts que va générer son utilisation et son entretien, une collectivité peut réaliser des économies financières sur le long terme. En ayant une réflexion sur la proximité des transports en commun dans son choix d'implantation, elle peut influencer sur les déplacements qui seront générés par les usagers. En tenant compte de l'impact du projet sur les éléments de patrimoine naturel ou paysager environnant et sur la biodiversité en général, une collectivité peut faire le choix d'un projet le moins impactant sur les ressources et milieux naturels. En définissant des objectifs en matière de consommation énergétique ou d'énergie renouvelable, la collectivité peut réduire l'impact de son équipement en matière d'émission de gaz à effet de serre. En introduisant des clauses d'insertions dans ses marchés de travaux au moment de la réalisation du projet, la collectivité peut donner une dimension sociale au projet.

La CCEG souhaite introduire le plus possible ces différentes considérations en matière de développement durable dans ses projets d'aménagement et d'équipement.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître le nombre de projets de rénovation, d'aménagement ou d'équipements communautaires qui ont été réalisés en tenant compte de ces critères développement durable.

La CCEG souhaite pour cela définir une méthode et un référentiel sur lesquels se baser lors de la conception d'un bâtiment ou d'un équipement public (liste de questions à se poser, identification des personnes à associer à chaque étape du projet). Elle souhaite également mettre en place une organisation interne qui garantisse l'utilisation effective de ce référentiel. Elle souhaite enfin partager ces outils et pratiques avec les communes.

### // COMMENT ?

Il s'agit d'élaborer une méthode type de conduite de projet permettant d'identifier les étapes à suivre, les questions à se poser et les personnes à associer. Des actions d'information et de formation seront organisées à destination des élus et agents concernés pour qu'ils utilisent cette méthode, qui pourra prendre la forme d'un guide méthodologique.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'équipements réalisés conformément à la méthode
- Coût de fonctionnement de maintenance et d'entretien
- Atteinte des résultats souhaités sur les cibles haute performance

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n°32

# Structurer la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre & Gesvres

Pour développer et favoriser la production d'énergie renouvelable



### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Aménagement de la CCEG /  
Services Aménagement /  
Technique / Eau et Milieux  
Aquatiques / Service déchets

### > PARTENAIRE :

CG44, ADEME, Atlanbois, CIVAM  
Défis, Chambre d'Agriculture, Cuma,  
SCIC Bois Energie 44, association  
agriculteurs d'Erdre & Gesvres,  
Centre Régional de la Propriété  
Foncière et Association des plaines  
de Mazerolles

### > PUBLIC CIBLÉ :

Agriculteurs, communes, usagers du  
bocage, propriétaires

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Le projet de territoire de 2005 vise à conforter et pérenniser le bocage. En effet, le territoire d'Erdre & Gesvres dispose d'un important maillage bocager dont l'entretien régulier revêt un enjeu important puisqu'il contribue largement au cadre de vie des habitants du territoire d'Erdre et Gesvres. L'entretien et la valorisation du bocage existant mais aussi son développement sont des objectifs partagés par la CCEG et l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres.

C'est dans cette perspective que lors de la conception des deux centres aquatiques du territoire, le choix des élus a porté sur l'équipement en chaudières bois. Cela permet de valoriser les ressources en bois locales. Suite à une étude effectuée sur le potentiel bois-énergie, il s'avère que ce dernier est aujourd'hui suffisant pour approvisionner ces projets intercommunaux. Mais il reste à le mobiliser. L'enjeu est de structurer une filière courte d'approvisionnement en s'appuyant sur des producteurs locaux.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître la production et l'utilisation du bois-énergie sur le territoire, en accroissant le nombre de tonnes de bois plaquette produit localement et en suscitant son utilisation pour des usages locaux, notamment via les équipements aquatiques. Cette action peut avoir des répercussions en termes d'emplois, de réappropriation de savoir-faire, et d'entretien pérenne du bocage.

### // COMMENT ?

Après la réalisation d'une étude démontrant l'existence d'un potentiel suffisant en bois-énergie, la CCEG accompagne la structuration de la filière en effectuant un recensement des besoins en bois plaquette, un inventaire des lieux de stockage possibles, une analyse juridique de la structuration de la filière ainsi qu'une analyse en terme de coût de production du bois. La CCEG est associé à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois Energie 44 qui va jouer le rôle d'interface entre les partenaires (producteurs, transformateurs, distributeurs et utilisateurs) par une activité de négoce de bois déchiqueté.

La CCEG organise par ailleurs des actions d'information de sensibilisation du grand public dans la mesure où l'entretien de la haie nécessite parfois des coupes importantes qui peuvent parfois être mal perçues. Elle organise également des actions de formation auprès du personnel communal et des agriculteurs afin de permettre la réappropriation de savoir-faire d'entretien et de valorisation du bocage.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Tonne de bois plaquette produit localement

- % de plaquettes locales dans l'approvisionnement des centres aquatiques

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

# n° 33

Réaliser une étude sur le potentiel  
en énergies renouvelables sur le territoire  
et étudier l'opportunité de développer la méthanisation

Pour encourager la conception durable des bâtiments et aménagements



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Cabinet Inddigo

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la France s'est fixée l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2020 (panneaux solaires, éolien, géothermie, hydraulique, marées, bois-énergie, méthanisation). C'est un objectif ambitieux qui nécessite une contribution de chacun et notamment des collectivités locales. La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres s'est déjà engagée dans la création d'une filière bois-énergie pour alimenter notamment ses futurs équipements aquatiques. Son potentiel bocager le permet. Mais il existe peut-être d'autres sources potentielles d'énergies renouvelables que la CCEG souhaite identifier. La méthanisation notamment, qui permet de transformer les déchets organiques (agricoles, alimentaires...) en biogaz, pourrait être a priori une piste intéressante.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de repérer les types d'énergie renouvelable qui peuvent être le plus facilement développés sur le territoire, localiser les lieux les plus propices au développement de ces énergies et appréhender la quantité d'énergie qui peut être produite par ces sources d'énergie renouvelable. Un second objectif est d'étudier plus particulièrement l'opportunité de développement de la méthanisation sur le territoire en identifiant les éventuelles sources (production de déchets organiques) et débouchés (utilisation de biogaz).

### // COMMENT ?

Il s'agit de définir en kilowattheures, le potentiel d'énergie qu'il est possible de produire sur le territoire à partir de sources renouvelables telles que le bois énergie, l'éolien, l'hydraulique, la géothermie, le biocarburant et la méthanisation. Pour cela, le cabinet d'étude va partir des études réalisées au niveau départemental ou régional qu'il va affiner en fonction du contexte local.

EN  
COURS

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réalisation de l'étude

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 34

# Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches

Pour soutenir l'agriculture responsable et notamment de type  
polyculture-élevage



### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Aménagement de la CCEG /  
Service Aménagement

### > PARTENAIRES :

Chambre Agriculture, CIVAM Défis,  
CG44, SCIC Nord Nantes

### > CIBLES

Agriculteurs, propriétaires

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Les grandes orientations à mener sur le territoire d'Erdre & Gesvres pour construire et développer l'agriculture de demain sont les suivantes : développer une agriculture qui se veut innovante, viable économiquement, solidaire dans la répartition des moyens de production, et en phase avec son environnement humain et naturel. C'est le modèle que les élus entendent vouloir développer sur le territoire de la CCEG. Pour cela, la CCEG a entre autre signé une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour mener des actions ciblées sur le territoire 2013-2015. Dans cette convention, un des objectifs est d'aboutir à une organisation territoriale et foncière pour donner une lisibilité sur le long terme aux agriculteurs sur des « zones d'activités consacrées durablement à l'activité agricole ». Cette organisation doit tenir compte de la nécessité de maîtriser la consommation de foncier agricole. Dans ce contexte de maîtrise du foncier, les terres actuellement constatées en friches pourraient servir à l'agriculture. Mais il faut pour cela les identifier, les défricher et les mettre en exploitation.

La CCEG souhaite accompagner cette valorisation agricole des terres en friche à travers un inventaire de ces terres, une mise en lien des propriétaires de terrains en friches et les exploitants agricoles, et un soutien financier à la remise en culture des terres.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de remettre en état cultural des friches afin de préserver l'activité économique agricole et favoriser les conditions d'exploitation.

Pour cela la CCEG souhaite aboutir à un inventaire et une qualification des surfaces en friches, et constituer des réserves foncières pour favoriser des installations agricoles.

### // COMMENT ?

L'inventaire des friches agricoles a été réalisé dans 6 communes en 2013 et le sera dans les 6 communes restantes en 2014. Puis des réunions de validation de l'inventaire et de qualification des friches seront organisées avec les groupes agricoles locaux. Enfin, une restitution de ce travail d'inventaire sera faite aux élus et aux exploitants agricoles de chaque commune. Pour les exploitants qui seront volontaires pour rendre les terres cultivables et les exploiter une aide financière leur sera accordée.

EN  
COURS

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'hectares de friches  
valorisées

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 35

# Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable

Pour soutenir l'agriculture responsable et notamment de type  
polyculture-élevage



### > PILOTES :

Vice-président Aménagement de  
l'Espace / Service Eau et milieux  
aquatiques

### > PARTENAIRES :

Chambre d'Agriculture, EDENN,  
Conseil général, CCEG, Agence  
de l'Eau

### > CIBLES

Agriculteurs

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



## // POURQUOI

Les marais de l'Erdre subissent une forte déprise agricole issue de l'abandon des activités d'élevage, déprise qui entraîne inéluctablement une altération de ce milieu.

La Chambre d'Agriculture mène un projet soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour « montrer qu'une agriculture de production adaptée aux zones humides peut contribuer à la préservation de celles-ci et de leurs fonctionnalités ». Dans le cadre de ce projet, la Chambre d'Agriculture se propose d'identifier les facteurs de déprise agricole et les leviers d'action afin de pouvoir avoir une agriculture économiquement viable. Elle propose également de reconquérir les zones en friches et de remettre en place une agriculture extensive, respectueuse de l'environnement, afin de retrouver une biodiversité.

La CCEG est attentive aux résultats de ce projet mené par la Chambre d'Agriculture sur le territoire d'Erdre & Gesvres, dans la mesure où cela pourrait répondre à la fois à un enjeu de préservation des marais et au soutien d'une agriculture durable, voire même à l'encouragement à l'installation agricole.

## // DANS QUEL BUT ?

Ce projet, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de : mieux comprendre les comportements et les contraintes des exploitants, ainsi que leur relation avec le milieu naturel, afin de consolider les pratiques les plus favorables à la préservation de ces zones humides ; réintroduire des pratiques agricoles sur les parcelles restaurées avec des exploitants en place ou avec une nouvelle installation en système

d'élevage ; redynamiser une activité agricole sur les secteurs réhabilités afin d'assurer la pérennité des actions de restauration des zones humides et des cours d'eau ; maintenir la richesse biologique menacée par l'abandon des milieux.

## // COMMENT ?

La Chambre d'Agriculture va effectuer un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire, puis identifier les facteurs ayant conduit à la déprise agricole et les leviers d'action pour enrayer ce phénomène. Elle va compléter les inventaires botaniques et biodiversité existants sur les parcelles de marais en friches à remettre en état afin de déterminer leur potentiel agricole. Puis elle va analyser le fonctionnement des exploitations agricoles afin de savoir quels seraient les impacts technico-économiques de l'intégration de parcelles de marais dans les systèmes d'exploitation. Elle organisera enfin des visites de terrains avec les exploitants afin d'évaluer avec un agronome le potentiel des friches réhabilitées. Les zones qui seront concernées sont 4 à 5 ha sur Hocmard à la Chapelle-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre en 2013, 15 ha à Blanche Noë à Nort-sur-Erdre en 2014 et 15 ha à la Grande Bodinière à Sucé-sur-Erdre en 2015.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Superficie remise en agriculture
- Système de culture / d'élevage

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

# n°36

Accroître l'approvisionnement en produits  
de proximité dans la restauration collective  
et structurer des micro-filières locales

Pour inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité



### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Aménagement /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Association des agriculteurs d'Erdre  
et Gesvres, Cap44, GAB44, Terroir  
44, structures de restaurations  
collective, sociétés de restaurations,  
communes, artisans de bouche

### > CIBLES

Convives des restaurants collectifs  
à vocation sociale et consommateurs

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



EN  
COURS

### // POURQUOI

Dans un contexte où les affaires de la vache folle ou plus récemment celle de la viande chevaline jettent le doute sur les produits agricoles que nous consommons, le recours aux produits agricoles locaux et de qualité répond à une attente forte des consommateurs. Du côté des producteurs, l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres a exprimé son souhait auprès de la CCEG de pouvoir trouver des débouchés locaux. Ces deux préoccupations rejoignent celles de la CCEG qui souhaite préserver les terres agricoles en soutenant l'agriculture locale, développer l'économie de proximité et répondre aux attentes des consommateurs sur la qualité et la traçabilité des produits, notamment dans le cadre de la restauration collective à vocation sociale (restaurants scolaires, maisons de retraite, foyers spécialisés).

C'est pourquoi la CCEG mène une « Etude action pour un approvisionnement agricole local des structures de restauration collective » depuis 2010, en vue de devenir un territoire de consommation responsable.

La première étape de cette étude action a consisté en 2010 et 2011 à réaliser un état des lieux auprès des 30 structures de restauration collective à vocation sociale du territoire (restaurants scolaires, maisons de retraite, foyers spécialisés) puis à repérer les conditions favorables au développement de l'approvisionnement local, notamment à travers l'opération « le terroir dans votre assiette » en mai 2011.

### // DANS QUEL BUT ?

Les objectifs de cette action sont multiples. La CCEG souhaite d'une part accroître la part de produits locaux dans l'approvisionnement de la restauration collective à vocation sociale pour

proposer aux convives une alimentation saine et de proximité. Elle souhaite d'autre part soutenir l'agriculture locale en créant des débouchés rémunérateurs et créateurs de liens. Cette action devrait également permettre de développer la coopération entre les producteurs, les artisans de bouche et la vente directe dans la mesure où une partie de la production locale, qui ne serait pas utilisée dans la restauration collective, pourrait l'être par les artisans locaux ou dans le cadre de circuits de vente directe. Cette action devrait également favoriser la coopération avec les territoires voisins à travers l'optimisation d'outils au service des circuits de proximité (légumerie, abattoir, atelier de découpe...)

### // COMMENT ?

La seconde étape de cette étude action consiste à expérimenter l'approvisionnement en produits locaux dans le cadre de tests pour identifier les conditions dans lesquelles cette structuration de filière pourrait s'effectuer. Il faut pour cela créer un groupe de restaurants collectifs volontaires pour cette phase de test, ainsi qu'un groupe de producteurs qui réponde à la demande. Les différents tests ont débuté en mars et mai 2013 pour la viande bovine et auront lieu à l'automne 2013 pour la viande blanche et les légumes. L'objectif est de définir les conditions de la structuration d'ici le premier trimestre 2014.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution et pérennisation de la part des produits provenant des micro-filières locales dans les structures de restauration collective
- Evolution du nombre et de la diversité acteurs engagés dans les micro-filières (producteurs, artisans, vente directe...)

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n°37

Informé pour favoriser le changement  
de comportement de consommation et valoriser  
les démarches collectives de proximité

Pour inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité



### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Economie / Service Economique

### > PARTENAIRES :

Volontaires (habitants, associations,  
producteurs)

### > CIBLES

Grand public (consommateurs)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la manière dont sont fabriqués les produits, à l'impact écologique et social de ce qu'ils achètent. Ils s'orientent de plus en plus vers des produits ou producteurs « responsables » ou locaux.

En rapprochant les producteurs et les consommateurs, cela permet non seulement de réduire les coûts du transport (économiques et écologiques) mais aussi de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs et de gagner en qualité de produits et de services. Mais ce n'est pas encore un réflexe de s'approvisionner localement. Il y a souvent une méconnaissance de ce qui se produit sur le territoire et des systèmes de vente et d'approvisionnement sont à construire.

Il y a d'autre part un déficit d'information et de communication sur le rôle social et environnemental des entreprises sur le territoire. Or l'impact de l'activité d'une entreprise sur son territoire, en termes de soutien aux associations, de création d'emplois ou de respect de l'environnement peut être un critère dans le choix d'un commerçant, d'un artisan ou d'un sous-traitant. Il est utile de pouvoir informer les consommateurs et professionnels du territoire les plus « responsables ».

La CCEG souhaite soutenir les entreprises responsables et l'économie de proximité en sensibilisant les consommateurs sur l'impact de leurs choix de consommation et en leur donnant une meilleure information pour les aider dans leurs choix.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser le grand public sur les impacts positifs de leurs choix de consommation. Il s'agit également de repérer et promouvoir les initiatives et démarches collec-

tives du territoire qui renforcent les circuits courts et de proximité ainsi que les entreprises qui ont des démarches responsables.

### // COMMENT ?

Il convient en premier lieu de définir ce qu'on entend par « produit local » (dimension géographique) mais aussi par « entreprise responsable ». Il convient également d'identifier les contraintes juridiques en termes de promotion et de valorisation de certains producteurs, commerçants ou entreprises tout en restant dans les règles de la concurrence. Il sera alors possible de repérer les entreprises et initiatives collectives qui vont dans ce sens et de les valoriser auprès des habitants par des supports de communication adaptés.

A titre d'exemple, depuis quelques années, la CCEG et l'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres travaillent ensemble pour la mise en avant des producteurs locaux avec vente à la ferme ou sur les marchés. Une plaquette est réalisée et mise à jour par la Chambre d'Agriculture afin de promouvoir les producteurs et produits locaux, promouvoir les lieux de vente (vente à la ferme, marchés, AMAP) et développer des entreprises et des emplois locaux non délocalisables. Cette démarche est une première étape qui doit s'ouvrir à d'autres outils de communication permettant de mettre en avant des entreprises « responsables ».

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'entreprises et d'initiatives  
référencées

- Evolution du chiffre d'affaires et des  
emplois maintenus ou créés auprès des  
entreprises référencées

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 38

# Encourager la récupération des meubles et objets usagés

Pour inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité



### > PILOTES :

Vice-président en charge des services à l'Environnement / Service Déchets

### > PARTENAIRES :

SMCNA / acteurs locaux

### > PUBLIC CIBLÉ :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

La loi Grenelle fixe des objectifs en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés et de leur valorisation. Une place importante est donnée au réemploi, en 2ème position dans la hiérarchie du traitement des déchets juste après la prévention et avant le recyclage. L'enjeu réside principalement dans le réemploi des meubles et objets usagés (avec ou sans réparation).

Les collectivités locales ont besoin de la participation active de toute la population pour répondre à ces exigences. En partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), une Recyclerie a été créée en 2010. En parallèle, des caissons de collecte ont été mis en place en déchèterie. Les premiers résultats de collecte sont positifs. La Recyclerie dispose également d'une boutique solidaire, mais son éloignement (basée à Savenay) rend difficile son appropriation par les habitants d'Erdre & Gesvres. L'ouverture d'une 2ème Recyclerie / boutique solidaire à Blain en juin 2013 devrait rapprocher ce service de la CCEG. Un des objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets étant de faire connaître les Recycleries.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'augmenter les visites d'habitants de la CCEG aux Recycleries et boutiques solidaires et d'informer les habitants sur l'existence des professionnels de la réparation, de la customisation, du réemploi sur le territoire

### // COMMENT ?

La communication sur les caissons Recyclerie et les boutiques solidaires sera intensifiée. Une réflexion sur un projet de boutique solidaire et / ou de soutien à une activité de type friperie sur le territoire d'Erdre & Gesvres sera menée. Un recensement des professionnels de la réparation / réemploi sera également réalisé. Une réflexion pourrait être menée avec eux sur le thème de l'obsolescence programmée afin de voir en quoi cela impacte leur activité. Le fait que les appareils sont de plus en plus « programmés » pour tomber en panne au bout d'un certain temps afin de susciter leur remplacement favorise-t-il le recours aux services de réparation ?



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution de l'activité (recyclerie / caissons déchèteries / boutique solidaire)

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 39

# Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG

Pour développer la commande publique responsable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Réseau Grand Ouest de la  
commande publique responsable

### > PUBLIC CIBLÉ :

Fournisseurs, prestataires

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

La commande publique représente 15% du Produit Intérieur Brut. Les choix qu'effectuent les collectivités locales en matière d'achat et de marchés publics ont donc un impact important sur l'économie.

La CCEG souhaite à la fois montrer l'exemple et contribuer à peser sur l'économie en réfléchissant systématiquement à l'introduction de considérations sociales et environnementales dans ses achats et dans ses marchés publics. Le code des marchés publics permet de le faire de différentes manières. Mais cela nécessite des connaissances techniques sur le code des marchés publics ainsi qu'une assistance juridique ou en matière de développement durable. La CCEG souhaite développer une organisation en interne qui permette d'accompagner les services dans la manière d'introduire des considérations développement durable dans la passation des marchés publics qu'ils gèrent.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître le nombre de marchés intégrant des critères de développement durable. Pour cela, la CCEG souhaite donner les outils aux agents et élus en charge d'achats ou de marchés leur permettant de se poser la question sur l'opportunité d'introduire des considérations de développement durable dans leurs achats ou marchés. Il s'agit également de s'assurer que ces outils sont systématiquement utilisés, en mettant en place une organisation et un fonctionnement internes qui facilite cette réflexion en amont des achats et de la passation des marchés et l'utilisation de ces outils.

### // COMMENT ?

Une première étape de sensibilisation et de formation des agents en charge des achats et des marchés permettra de les familiariser avec la notion d'achat responsable. Puis il s'agira de créer des outils, du type grille de questionnement, référentiel ou guide méthodologique afin de les aider au quotidien. Ces outils devront être testés sur quelques achats ou marchés. Enfin, des procédures seront à mettre en place par garantir l'utilisation de ces outils.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Pourcentage des achats effectués  
tenant compte de critères DD

- Pourcentage de marchés passés  
intégrant des critères DD

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 40

# Organiser une réflexion collective avec les communes sur la commande publique

Pour développer la commande publique responsable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Réseau Grand Ouest de la  
Commande Publique Responsable

### > PUBLIC CIBLÉ :

Communes

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

Introduire des critères développement durable dans les marchés nécessite à la fois de connaître le code des marchés publics et les possibilités qu'il offre mais aussi et surtout de croiser les réflexions et les expériences de la CCEG et des communes afin de construire une connaissance collective en matière de commande publique responsable.

La CCEG peut jouer un rôle d'impulsion et de coordination de ce travail collectif.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de permettre aux communes qui le souhaitent d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de commande publique responsable afin d'accroître sur le territoire le nombre de marchés publics intégrant des critères de développement durable.

### // COMMENT ?

La CCEG va lancer un appel aux communes volontaires pour participer au groupe de travail. Au sein de ce groupe de travail, une première étape sera d'informer et de former les participants sur les possibilités qu'offre le code des marchés publics pour intégrer des critères développement durable dans les marchés. Il sera ensuite proposé de travailler collectivement sur un marché en particulier, à définir ensemble. Les outils mis en place au sein de la CCEG pour développer la commande publique responsable pourront également être proposés aux communes qui le souhaitent.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de marchés passés avec des critères de développement durable (progression)

## ENJEU 2 :

Construire, produire et consommer localement  
et de manière responsable

n° 41

# Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics

Pour développer la commande publique responsable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable / Maison  
de l'Emploi et de la Formation

### > PARTENAIRES :

Les SIAE intervenant sur le  
territoire, les prescripteurs des  
publics

### > PUBLIC CIBLÉ :

Publics en difficulté

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

Il existe sur le territoire des structures d'insertion professionnelle. Mais les moyens dont elles disposent ne permettent pas de répondre de façon suffisante aux besoins repérés. Elles sollicitent donc la collectivité depuis bon nombre d'années pour accroître l'offre d'insertion.

Lorsque les collectivités veulent avoir recours à des entreprises pour réaliser des travaux ou des services, elles doivent passer des marchés publics. Or le code des marchés publics permet de développer l'offre d'insertion, en contraignant les entreprises retenues à laisser une partie du travail à réaliser à des personnes en insertion. Cela s'appelle des clauses sociales.

Cependant, il s'avère nécessaire pour la collectivité d'organiser un service auprès des différents acteurs pour faciliter le calibrage de l'insertion, l'aide aux entreprises dans l'organisation de leurs réponses aux clauses d'insertion, l'accès des publics au dispositif ainsi que le contrôle et l'évaluation globale de l'action.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif de la CCEG est de développer l'insertion professionnelle au travers de la commande publique et de pérenniser ces postes sur le territoire.

### // COMMENT ?

Afin d'aider ses services et ses 12 communes à intégrer des clauses sociales dans ses marchés publics, afin d'accompagner les entreprises à répondre à ces clauses, afin d'amener les publics cibles du territoire à bénéficier de ces heures d'insertion proposées, la CCEG va organiser un service spécialisé, au sein des Maisons de l'Emploi du territoire. Ce service pourra apporter un soutien, une aide pour les différents acteurs et ainsi répondre aux besoins d'insertion professionnelle des publics en difficulté.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'heures d'insertion, taux de réalisation

- Mise en oeuvre de parcours, situation des bénéficiaires à l'issue du marché

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n° 42

## Elaborer un Programme Local de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels

### Pour proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie



#### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Habitat / Service Habitat

#### > PARTENAIRES :

Communes, DDTM, CG44, bailleurs sociaux, associations, aménageurs

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Habitants actuels et futurs de la CCEG

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



#### // POURQUOI ?

La CCEG n'est pas légalement soumise à l'obligation de se doter d'un Plan Local de l'Habitat (PLH). En effet, outre les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, seules le sont les communautés de communes ayant pris la compétence «Habitat » et comptant plus de 30 000 habitants avec une ville centre de plus de 10 000 habitants.

Cependant, dans le cadre de sa compétence intitulée « Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des jeunes ménages et des personnes défavorisées » elle a dès 2006 adopté pour 6 ans son premier PLH. Celui-ci n'est désormais plus un simple document d'étude, mais un document qui permet de définir une stratégie territoriale commune en matière d'habitat, un outil de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, créateur de droits et de devoirs, et un cadre de dialogue entre les acteurs locaux de l'habitat. Le premier étant arrivé à terme, la CCEG souhaite s'engager dans l'élaboration d'un second PLH pour couvrir la période 2014 – 2020.

#### // DANS QUEL BUT ?

Le PLH a pour objectif de définir :

- Des objectifs chiffrés en matière d'offre d'habitat, qui doivent être fixés par commune ;
- La typologie des logements à construire ;
- Les actions à mener en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé.

- Les réponses apportées aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières (ex : les seniors, les personnes à mobilité réduite ou encore les ménages en habitat-caravane) ;

- Les réponses apportées à l'accueil des étudiants ou plutôt, pour la CCEG où il n'existe pas de formation post-baccalauréat, des jeunes, voire aujourd'hui de moins jeunes, en situation d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

#### // COMMENT ?

L'élaboration d'un PLH comprend plusieurs étapes : la réalisation d'un diagnostic sur l'habitat en Erdre & Gesvres ; la définition des orientations stratégiques et d'un programme d'actions ; l'adoption de ce programme. Pour la dernière étape d'adoption, il est nécessaire que le PLH soit compatible avec le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et que chacune des communes l'adopte en son sein. Le préfet doit ensuite être consulté, ainsi que le Conseil Régional de l'Habitat, pour avis et demande de modifications éventuelles. La CCEG peut alors l'adopter.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Adoption du Programme Local de l'Habitat

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n° 43

Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles

Pour mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social



## > PILOTES :

Vice-président Développement durable / Service culture-sports-loisirs

## > PARTENAIRES :

Conseil de développement, associations

## > PUBLIC CIBLÉ :

Associations locales

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

Les notions du vivre ensemble, du lien social, du bien-être collectif sont de plus en plus une préoccupation au sein des politiques publiques et du développement des territoires. Le tissu associatif constitue un vecteur essentiel du bien-être collectif, en proposant un espace de rencontres, de mixité sociale, d'exercice de la responsabilité. Les associations constituent ainsi une composante déterminante de la vie du territoire et de sa cohésion sociale. Par ailleurs, dans le cadre d'une politique du développement durable des territoires, le tissu associatif reste un acteur indispensable à la construction de la politique publique.

Cependant, le « tissu » associatif, aussi riche et important soit-il, connaît des difficultés récurrentes et inhérentes à son organisation sociale et son statut, venant parfois fragiliser le fonctionnement courant des structures (sentiment d'isolement, usure des bénévoles, fragilité économique).

Depuis sa création, la CCEG a eu peu de contacts avec le milieu associatif dans le cadre de son action publique, laissant bien souvent aux communes l'exclusivité du lien avec le milieu associatif. La richesse associative du territoire est par ailleurs peu identifiée, méconnue, et certainement insuffisamment valorisée et accompagnée. Afin de construire une réelle qualité de dialogue avec le milieu associatif, la CCEG souhaite engager une démarche de travail avec les communes et les associations du territoire. Cette démarche partagée devrait permettre d'élaborer de nouveaux outils afin d'inscrire durablement le secteur associatif et la collectivité dans une dynamique commune au service de l'intérêt du territoire.

## // DANS QUEL BUT ?

La CCEG a pour objectif de mieux connaître le secteur et l'activité du milieu associatif, de développer la qualité des modes relationnels entre la collectivité et le milieu associatif et de le mobiliser dans le cadre d'une co-construction des politiques publiques.

## // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la relation collectivité-associations sur le territoire afin de pouvoir ensuite formuler des préconisations d'outils à mettre en place. Il sera sans doute nécessaire de définir une organisation au sein de la CCEG et entre la CCEG et les communes pour faire vivre ce lien avec les associations.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Productions (quantitatif / qualitatif) réalisées par la synergie inter-associative

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 44

## Soutenir les initiatives qui créent de la convivialité dans l'espace public

Pour mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social



### > PILOTES :

Vice-président en charge de la Culture / Service Culture

### > PARTENAIRES :

Communes, associations, habitants, commerçants, artistes

### > PUBLIC CIBLÉ :

Espaces publics & habitants

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Du fait de sa proximité immédiate avec l'agglomération nantaise, le territoire connaît de profondes mutations depuis ces vingt dernières années avec l'arrivée importante de nouveaux habitants. Les attentes de ces derniers en terme de mode de vie ne sont qu'une conséquence de l'extension du phénomène urbain et des services qui lui sont liés, le domaine culturel n'y échappant pas.

Il n'en reste pas moins que le territoire est historiquement inscrit dans une histoire rurale, avec aujourd'hui la permanence d'une population sociologiquement différente des nouveaux arrivants. Davantage inscrites dans la ruralité, les pratiques s'expriment peut-être différemment en termes de valeurs liées à la vie sociale du territoire (fêtes locales, associations). L'espace public est à ce titre un enjeu fort du lien social, de la rencontre, de la convivialité, puisqu'il est espace partagé.

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite accroître le nombre des initiatives menées dans l'espace public qui créent de la convivialité et du lien social. Elle souhaite également que cet objectif soit pris en compte au moment de la création ou de l'aménagement des espaces publics.

### // COMMENT ?

La CCEG va dans un premier temps recenser les initiatives communales et/ou associatives existantes. Puis elle définira le type d'initiatives qu'elle souhaite soutenir et identifiera les organisateurs potentiels.

Les modalités du soutien qui sera apporté restent à définir. Ces initiatives peuvent être très diverses et à titre d'exemples : plantation d'arbres fruitiers dans les espaces publics de la ville, ou dans le domaine culturel, photographies géantes d'habitants mises en scène dans la rue, installations et sculptures interactives, mise à disposition de l'espace public à une compagnie de spectacle.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets soutenus

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 45

Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres entre différents types de publics

Pour mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social



## > PILOTES :

Vice-président en charge de la Culture / Service Culture

## > PARTENAIRES :

Conseil général 44, Grand T, DRAC, Europe

## > PUBLIC CIBLÉ :

Habitants du territoire

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

L'élaboration du projet culturel de territoire a fait apparaître un déficit important en terme d'offre culturelle de proximité pour l'ensemble des habitants d'Erdre & Gesvres.

Cette contrainte d'un territoire insuffisamment doté en équipements culturels ne doit pas cependant priver les habitants de bénéficier d'une offre culturelle et artistique.

Ainsi, en complémentarité d'un maillage territorial par l'intermédiaire d'équipements culturels de proximité, l'offre culturelle peut être envisagée à travers la mise en œuvre de projets artistiques innovants et participatifs sur le territoire.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'assurer la mise en place d'une offre culturelle de proximité par la mise en œuvre de projets artistiques de territoire innovants et faire de cette offre culturelle un outil de cohésion sociale.

## // COMMENT ?

Il s'agit d'identifier des projets artistiques innovants et participatifs et de rechercher des ressources artistiques capable de les mettre en œuvre avec différents publics du territoire (accueil d'équipes artistiques sous formes de résidences d'artistes, programmations itinérantes, projets artistiques participatifs incluant habitants, associations, pratiques culturelles amateurs).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets innovants et participatifs réalisés

- Nombre d'habitants concernés par les propositions artistiques

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n° 46

## Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment au sein des équipements aquatiques

Pour mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social

### // POURQUOI ?

Le sport peut être un vecteur de cohésion sociale. Il favorise les rencontres et développe le lien social, à l'occasion d'une pratique, de la fréquentation d'un équipement, ou encore du déroulement d'une manifestation.

A ce titre, des manifestations sportives à finalités loisirs et découvertes pourraient être organisées et/ou coordonnées, favorisant ainsi une pratique sportive, la convivialité, la valorisation du territoire.

Dans un contexte territorial où deux équipements aquatiques ouvriront leurs portes au public dans les prochaines années, les activités aquatiques, dans leur ensemble, constituent un enjeu important pour le territoire, en apportant leur contribution à la vitalité du tissu associatif et du lien social.

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite développer la pratique sportive dans une approche « loisirs » et conviviale. Elle souhaite notamment développer une plus value sociale de ses équipements aquatiques.

### // COMMENT ?

Concernant les équipements aquatiques, les modalités de fréquentation des équipements, l'animation des usagers (associations, citoyens), l'organisation de manifestations sportives populaires (ex. les 24 heures de nage) sont des points déterminants pour que l'équipement aquatique puisse être catalyseur du lien social. Mais il ne faudrait cependant pas limiter cette dynamique aux seuls équipements aquatiques, dans un territoire riche de cours d'eau et d'espaces naturels, particulièrement propices à la pratique des activités sportives de pleine nature (APPN).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'associations sur équipements aquatiques (nombre d'adhérents) et de manifestations tout public mises en place



### > PILOTES :

Vice-président en charge des Sports / Service Loisirs Culture

### > PARTENAIRES :

Conseil général 44

### > PUBLIC CIBLÉ :

Habitants, associations sportives, associations culturelles

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 47

Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une « nounou volante »

Pour préserver et soutenir les services et commerces de proximité



### > PILOTES :

Vice-président à l'Economie /  
Service Economie

### > PARTENAIRES :

Communes et CG44

### > PUBLIC CIBLÉ :

Entreprises, salariés

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Le facteur social est de plus en plus prépondérant dans les entreprises et la possibilité d'offrir aux salariés des services de proximité, dont la garde d'enfants, est une préoccupation des employeurs.

C'est dans ce contexte que les élus souhaitent apporter des solutions aux entreprises.

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG ne souhaite pas se substituer au secteur privé ou associatif pour développer des crèches interentreprises mais souhaite favoriser leur développement, notamment en réservant du foncier pouvant accueillir une crèche interentreprises privée ou en étudiant les possibilités de « nounou volante » (service de garde d'enfants à domicile en dépannage).

### // COMMENT ?

Il s'agit de localiser du foncier disponible sur les parcs d'activités stratégiques pour accueillir un éventuel projet de crèche interentreprises. Un travail sera par ailleurs lancé avec les communes et le Conseil général de Loire-Atlantique pour identifier les possibilités de développement ou de coordination d'un système de dépannage ponctuel de gardes d'enfants (sur Erdre & Gesvres et hors territoire).



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Le nombre de porteurs de projet accompagné et ayant concrétisés leurs projets

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 48

Mettre en œuvre une politique permettant une répartition pertinente des commerces sur le territoire

Pour préserver et soutenir les services et commerces de proximité



## > PILOTES :

Vice-président à l'Economie / Service Economie

## > PARTENAIRES :

Chambre des Métiers, CODELA, CAUE, CCI, communes

## > PUBLIC CIBLÉ :

Entreprises

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

Le maintien et le développement du commerce de proximité est un enjeu de développement durable : moins de transport, dynamisation des bourgs, services à proximité d'une population qui est amenée à croître et pour une part vieillissante.

La CCEG a défini des grands principes d'implantation des commerces sur le territoire limitant l'évasion commerciale vers Nantes et permettant le maintien du commerce dans les centres bourgs. Elle a pour cela différencié des pôles intercommunaux (exemple : secteur Nort-sur-Erdre/les Touches à la Pancarte), des pôles d'attraction locale (exemple : Saint Mars-du-Désert à la Haute Noë) et des pôles de proximité (tous les centres-bourgs). Elle souhaite poursuivre ce travail en mettant en place une politique territoriale favorisant la proximité des commerces.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de permettre aux habitants du territoire de trouver à proximité la plupart des commerces dont ils ont besoin et de permettre aux commerçants du territoire, anciennement ou nouvellement implantés, de pouvoir pérenniser leur activité. Cet équilibre commercial au sein du territoire de la CCEG s'inscrit dans un équilibre général à l'échelle du pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire (Nantes Métropole, Coeur d'Estuaire, Région de Blain, Loire et Sillon, CARENE, CCEG)

## // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un état des lieux des commerces existants sur le territoire dans les différentes communes et de pointer leurs besoins prévisionnels. Cela permettra d'identifier les types de commerces et les lieux d'implantation souhaitables. Il s'agira ensuite de mettre en place des outils de suivi et d'accompagnement des communes sur l'implantation et le maintien de leurs commerces afin de s'assurer que ce schéma commercial soit bien mis en place. Une attention particulière pourra être portée sur les conditions d'accueil des commerces (loyer, localisation, surface, stationnement...).

EN COURS

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de commerces implantés conformément au schéma d'implantation commerciale défini

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 49

## Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire

Pour mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social



### > PILOTES :

Vice-président en charge de la Culture / Service Culture

### > PARTENAIRES :

Communes, associations de pratiques et d'enseignement musical, établissements scolaires, Conseil général, Musique et Danse en Loire-Atlantique

### > PUBLIC CIBLÉ :

Associations de pratiques et d'enseignement musical

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

En 2008, la CCEG a commandé à Musique & Danse en Loire-Atlantique une étude sur l'enseignement et les pratiques musicales sur son territoire, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées localement par les structures d'enseignement musical (sentiment d'isolement, usure du bénévolat, fragilité économique...). Ce travail a rendu compte d'une situation alarmante de l'enseignement musical en Erdre & Gesvres, diagnostic qui a été conforté par l'étude menée dans le cadre de l'élaboration du projet culturel de territoire : tarifs élevés, manque de professionnalisation, faible diversité des pratiques, etc... Les associations d'enseignement musical souffrent d'un trop faible soutien de la collectivité, mais également d'une taille de structure trop petite qui leur permet difficilement de mener des projets ambitieux, d'assurer une qualité d'enseignement et une diversité des pratiques à l'échelle de leur rayon d'action communal. La notion de structuration de l'enseignement musical en Erdre & Gesvres est perçue avec méfiance par les structures, qui craignent une atteinte à leurs projets associatifs. C'est cependant à l'échelle du territoire que des dynamiques de mutualisation, de coopération pourront prendre forme pour assurer progressivement une proximité et diversité des enseignements artistiques.

La mise en œuvre de projets culturels avec les écoles de musique permettrait de retrouver une dynamique de collaboration avec les structures. Ces projets pourraient ainsi être délégués aux écoles de musique sous forme de mission d'intérêt communautaire, dans le champ de l'éducation artistique et culturelle notamment (interventions en milieu scolaire, orchestre à l'école..).

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite retrouver une dynamique de confiance et de collaboration avec les structures d'enseignement musical. Elle souhaite permettre la mise en œuvre de projets collectifs d'intérêt communautaire inter-structures. Elle souhaite favoriser le développement d'une offre culturelle de projets EAC (Education artistique et culturelle).

### // COMMENT ?

Il s'agit de réunir les structures d'enseignement musical du territoire et de définir avec elle des projets à mutualiser dans le champ de l'Education Artistique et Culturelle. Il faudra ensuite définir des modalités administratives et de contractualisation avec ces structures, afin de soutenir celles qui le souhaiteront, sur la base d'un appel à projets. Même si la CCEG souhaite prioritairement agir dans le domaine de la musique, d'autres partenariats pourront être développés dans les domaines de la danse, des arts plastiques, du théâtre, du cirque...

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution de l'offre en projets d'Education Artistique et Culturelle par les structures d'enseignement musical

- Conventionnement effectif avec la CCEG et les structures (cf nombre d'associations concernées)

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 50

## Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité

Pour préserver et soutenir les services et commerces de proximité



### > PILOTES :

Vice-président en charge de la Culture / Service Culture

### > PARTENAIRES :

Conseil général, Conseil Régional, DRAC, Etat, Europe

### > PUBLIC CIBLÉ :

Habitants, associations, artistes

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

L'élaboration du projet culturel de territoire a fait apparaître un déficit important en terme d'offre culturelle de proximité pour l'ensemble des habitants d'Erdre & Gesvres. Il a été identifié la nécessité d'aménager le territoire et d'appréhender l'organisation spatiale des équipements culturels, pour permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité et diversifiée. Il est ainsi envisagé l'aménagement culturel du territoire par la mise en œuvre d'un réseau d'équipements culturels de proximité, qui prendrait appui sur les équipements de lecture publique existants.

Ce réseau doit pouvoir être en mesure de développer une diversité de contenus culturels et de propositions artistiques plurielles, incluant une dimension sociale importante à l'ensemble des projets menés. Ce réseau doit être en mesure de couvrir les différentes fonctions de la culture (diffusion, création, médiation..) par la complémentarité de ses lieux et contenus, et ce au sein de chacun des espaces territoriaux définis.

### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité, identifiée au sein de son bassin de vie. L'objectif est de développer des complémentarités au sein du territoire afin de disposer d'une offre riche et diversifiée en termes de propositions culturelles et artistiques. La CCEG souhaite de surcroît que ces lieux culturels disposent de véritables fonctions sociales participant ainsi à la dynamisation de la vie de la cité.

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de définir ce que recouvrent précisément les notions de proximité et de diversité pour le territoire. Sur la base de ces définitions, il s'agira alors d'élaborer un schéma des équipements culturels de proximité puis de le mettre en œuvre.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'aménagements réalisés (travaux sur l'existant, extensions, requalifications de lieux)
- Nouveaux équipements réalisés
- Fréquentation du lieu / initiatives générées à partir de l'équipement

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n°51

Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés

Pour favoriser l'emploi local



## > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Economie / Service Economie

## > PARTENAIRES :

Collectivités territoriales, chambres consulaires, AURAN, CDEG, club entreprises

## > PUBLIC CIBLÉ :

Entreprises et salariés

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

La stratégie de développement économique de la CCEG, écrite en 2004, a défini une politique d'implantation et d'aménagement des parcs d'activités et d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises. Ainsi, en 10 ans, plus de 3000 emplois ont été créés. Les efforts consentis ont donc permis l'implantation d'entreprises. Aujourd'hui, les parcs d'activités de la CCEG, et notamment les parcs « stratégiques » se sont suffisamment densifiés et rassemblent un nombre assez pertinent d'entreprises et de salariés pour justifier de mettre en place une véritable politique d'animation économique. Les actions à mettre en oeuvre, alliant les volets économique et emploi, devront être en cohérence avec celles du schéma régional de l'économie et des emplois durables du Conseil Régional, Chef de file dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation.

## // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite jouer un rôle dans l'animation économique territoriale afin d'amener les entreprises à mieux se connaître et travailler davantage ensemble. L'objectif visé est de donner du sens à l'action collective, de créer une véritable culture du « travailler ensemble » (entreprises / collectivités, partenaires...).

## // COMMENT ?

Les entreprises, et notamment celles implantées sur les parcs d'activités, ne se connaissent pas. Le club d'entreprises, créé en 2009, permet à celles qui le souhaitent de se rencontrer et d'échanger.

Mais il est nécessaire, pour aller plus loin, de construire avec le club d'entreprises une véritable politique d'animation économique territoriale, lisible et partagée par tous les acteurs du territoire. La CCEG souhaite initier des actions collectives ouvertes à toutes les entreprises, sur des thématiques répondant à leurs préoccupations et celles de leurs salariés, les amenant à mieux se connaître pour ensuite mieux travailler ensemble. Les thèmes transversaux possibles sont a priori le traitement des déchets, l'éco-construction, la formation et le développement des compétences, l'économie sociale et solidaire.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de partenaires impliqués, d'entreprises présentes aux réunions

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°52

## Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre & Gesvres

### Pour favoriser l'emploi local



#### > PILOTES :

Vice-président à l'Economie  
Vice-président Action sociale /  
Service Economie

#### > PARTENAIRES :

CRESS Pays de la Loire, Ecosolies

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Coopératives, mutuelles,  
associations, individuels,  
créateurs, repreneurs  
d'entreprises

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



#### // POURQUOI ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une manière d'entreprendre, née de la volonté de citoyens de construire une société différente, plus égalitaire, où l'économie est au service de la personne et non l'inverse.

Elle se distingue par des pratiques qui contribuent à la fois à la richesse économique et au mieux-être social.

Elle est représentée par quatre grandes familles qui se définissent, par leur statut, comme des groupements de personnes et non de capitaux :

- les coopératives,
- les mutuelles,
- les associations,
- les fondations

#### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite identifier le potentiel de l'économie sociale et solidaire en Erdre & Gesvres. Elle souhaite étudier les enjeux pour le territoire du développement de ce type d'économie ainsi que les emplois générés au travers de nouvelles offres de services. Cela pourrait notamment permettre de développer le secteur de l'éco-construction ou les circuits de proximité. Elle souhaite par ailleurs accompagner les projets qui seraient pertinents.

#### // COMMENT ?

Après avoir rencontré les structures qui accompagnent généralement le développement de l'économie sociale et solidaire, la CCEG va faire réaliser une étude sur le potentiel de développement de ce type d'économie sur le territoire, au regard des enjeux du territoire et du type d'activité qui peuvent s'inscrire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. A partir des résultats de cette étude, il sera possible d'identifier les projets à soutenir et les modalités d'accompagnement.

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du nombre d'entreprises ESS, dont celles accompagnées
- Evolution du nombre d'emplois

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°53

## Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle

### Pour favoriser l'emploi local

#### // POURQUOI ?

Le territoire de la CCEG a connu, ces dix dernières années, une augmentation de 3 000 emplois. Cette évolution est en partie liée au dynamisme, à la situation géographique et la stratégie économique mise en œuvre. L'action de la CCEG a porté sur deux axes, le premier autour de l'économie visant notamment l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire et le second, autour de l'emploi dans l'objectif d'organiser un service de proximité à destination des demandeurs d'emploi, des salariés et d'entreprises ou employeurs dans le cadre des recrutements.

Aujourd'hui, la CCEG souhaite aller plus loin dans son accompagnement des entreprises et des salariés, d'une part en participant avec les institutionnels à l'innovation et à l'accroissement de la performance économique et, d'autre part, en accompagnant les salariés dans leur évolution professionnelle au plus près des besoins en compétences des entreprises du territoire.

L'Etat et la Région des Pays de la Loire conduisent des actions dans ces domaines. La CCEG pourrait faire valoir ses propres actions et contribuer aux actions nationales et régionales.

#### // DANS QUEL BUT ?

La CCEG souhaite impulser une dynamique locale qui s'appuiera sur l'agence régionale Pays de la Loire territoire d'innovation afin d'agir sur la performance des entreprises du territoire et notamment au travers de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle souhaite également poursuivre son accompagnement en direction des salariés en

leur permettant d'accéder de manière facilitée aux différents dispositifs favorisant l'évolution professionnelle (le bilan de compétences, la VAE, le CIF, le DIF).

#### // COMMENT ?

La Maison de l'Emploi constitue déjà un point d'accueil de proximité « tout public » permettant un premier niveau d'information et de conseil pour tous, avec ensuite une orientation vers une structure plus spécialisée si nécessaire. En devenant Service Public de l'OrientatIon, la Maison de l'Emploi va accroître l'offre de services dans le cadre d'actions soutenant l'évolution professionnelle des salariés (bilan de compétences, VAE, CIF, DIF). La CCEG va par ailleurs mettre en place une stratégie d'animation économique permettant de relayer auprès des entreprises les dispositifs régionaux en faveur de l'innovation. Cette animation économique permettra également d'avoir une connaissance plus fine des besoins des entreprises en matière de compétences requises, mais également une meilleure connaissance du contexte et des perspectives de l'entreprise. Cela permettra de mieux orienter les salariés du territoire, au regard des besoins locaux. Au final, les entreprises pourront elles aussi trouver plus facilement sur le territoire les compétences qui leur sont nécessaires.



#### > PILOTES :

Vice-président en charge du Développement économique / service Emploi

#### > PARTENAIRES :

Chambres consulaires, centres de formation, organisations professionnelles, patronales et de salariés

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Entreprises, salariés, demandeurs d'emploi

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'entreprises accompagnées et types d'actions

- Nombre de salariés renseignés et concernés par une solution

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n°54

Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande

Pour favoriser l'emploi local

## // POURQUOI ?

Pour mettre en œuvre sa compétence emploi, la CCEG s'est dotée d'un service spécifique qui intervient en proximité, notamment sur les aspects de recherche d'emploi et de diffusion d'offres d'emploi qui émanent des entreprises de son territoire. Un partenariat ancien avec l'ANPE puis le Pôle Emploi a permis d'asseoir des procédures de diffusion des offres et de présélection des postulants répondant à ces offres, favorisant ainsi la corrélation entre le besoin de l'entreprise et les compétences annoncées par les candidats. Pour chacune des offres d'emploi recueillies, s'opère un rapprochement offre / demande. A partir de ce rapprochement, les candidatures transmises à l'employeur émanent du territoire de la CCEG puisqu'il s'agit là des limites d'intervention fixées.

Les évolutions démographiques, les politiques et le dynamisme économique du territoire, les projets structurants vont participer à l'essor économique local et en conséquence à l'objectif de rééquilibrage actifs / emplois du projet de territoire. La volonté de la CCEG est de faire bénéficier l'emploi généré prioritairement aux résidents du territoire. Il s'agira donc d'adapter les outils et services à ce nouveau contexte, afin qu'il puisse répondre aux demandes des habitants et des entreprises.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de développer des moyens de communication qui permettent une diffusion des offres d'emploi des entreprises du territoire vers le plus grand nombre des résidents du territoire.

Il s'agit également de fournir des données relatives à l'emploi local, notamment auprès des jeunes, pour qu'ils acquièrent une meilleure connaissance du tissu économique local et que cela leur serve dans leur orientation professionnelle.

## // COMMENT ?

Cette action consiste à concevoir un système de diffusion des offres vers le territoire permettant le recueil puis la présélection des candidatures. La rédaction d'une charte partenariale « entreprises et territoire » devrait amener les entreprises à faire connaître plus systématiquement leurs besoins en emploi.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Economie / Service Emploi

### > PARTENAIRES :

Pôle Emploi, MLNA, SIAE

### > PUBLIC CIBLÉ :

Résidents et entreprises du territoire

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Rédaction de la charte «entreprises et territoire»

- Mise en oeuvre de la solution de diffusion vers les résidents du territoire

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 55

## Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président Transport  
- Vice-président Action sociale,  
Services Transport - Emploi

### > PARTENAIRES :

Commissions transport, ASS, CG44

### > PUBLIC CIBLÉ :

Personnes en difficulté de mobilité

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

La recherche d'emploi en soi est une action qui nécessite d'avoir tous les atouts de son côté. L'expérience et la formation professionnelle sont souvent les 2 éléments d'une candidature, les plus directement observés par les recruteurs. Toutefois, ils ne peuvent être isolés d'un contexte plus général lié à la personne et l'on constate que la mobilité revêt une importance non négligeable dans l'accès ou le retour à l'emploi. La difficulté voire l'absence de mobilité peut générer le refus du recrutement même si par ailleurs, le candidat remplit tous les critères.

Avant de penser à pérenniser une action, il s'avère nécessaire d'évaluer le besoin du territoire qui est aujourd'hui mal connu. C'est pourquoi une solution transitoire permettra d'expérimenter et d'étudier plus finement la question.

Un travail de cohérence des politiques liées aux déplacements sera nécessaire notamment au regard des différentes actions de l'axe 2 de l'Agenda 21, visant à favoriser les modes de déplacement alternatifs. Il faudra par ailleurs bien appréhender les effets qui seront produits par l'arrivée du tram-train.

Le sujet implique une transversalité entre les commissions Transport et Action Solidaire et Sociale.

### // DANS QUEL BUT ?

Jouer un rôle de facilitateur de coordinateur afin d'apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi.

### // COMMENT ?

Il s'agit tout d'abord de faire un diagnostic pour savoir combien de personnes sont confrontées à cette difficulté de mobilité dans leur recherche d'emploi. Il s'agit ensuite de faire un état des lieux des acteurs en place (services de location de voiture par exemple) sur le territoire et les modes de transport existants ou à venir. En fonction de ces différents éléments, il est alors possible d'étudier toutes les solutions envisageables, dont celle proposée par le Conseil général (Mobil'actif) pour choisir la plus adaptée au territoire.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en oeuvre de solutions temporaires de déplacements
- Organisation d'une solution permettant un nouveau service sur le territoire

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n° 56

Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité, dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Habitat / service Habitat

### > PARTENAIRES :

Etat, Département, Région, communes, associations, entreprises du bâtiment

### > PUBLIC CIBLÉ :

Les particuliers, propriétaires de logements indignes, énergivores, polluants ou inaccessibles ou inadaptés au vieillissement ou au handicap

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Le rythme de construction de logements s'est considérablement accéléré au cours de la dernière décennie, ce qui a pour conséquence positive de disposer d'un parc important de logements relativement performants au plan thermique, notamment des locatifs sociaux. Cependant, il apparaît nécessaire de prêter une plus grande attention au parc plus ancien, construit à des périodes où les normes étaient inexistantes ou moins contraignantes (performance énergétique, accessibilité, environnement). Le parc de logement du territoire d'Erdre et Gesvres est constitué à 95% de logements privés, dont près des 2/3 ont été construits avant 1989. Certains propriétaires (occupants principalement, parfois bailleurs) ne disposent aujourd'hui pas des moyens nécessaires pour rendre leur logement décent, moins énergivore, adapté aux problèmes qu'ils sont susceptibles de connaître, en raison du vieillissement ou d'un handicap. Ils rencontrent déjà ou rencontreront à court ou moyen terme des difficultés pouvant compromettre leur santé, leur situation financière, leur autonomie et au-delà, remettre en cause le maintien dans leur logement. Afin d'éviter un phénomène qui verrait coexister un parc de logements récents, confortables, économiques, performants, accessibles, avec un parc moins récent voire ancien, énergivore, coûteux, inadapté, la CCEG a décidé d'engager une politique interventionniste sur le parc de logements privés.

### // DANS QUEL BUT ?

- Lutter contre la précarité énergétique des ménages à revenus modestes

- Lutter contre l'habitat indigne, qui expose ses occupants à des risques pour leur santé et leur sécurité
- Mettre en accessibilité et adapter des logements à la perte d'autonomie de personnes vieillissantes ou âgées ou de personnes à mobilité réduite, pour lesquelles la réalisation de travaux conditionne le maintien à domicile
- Améliorer les logements dégradés appartenant à des propriétaires bailleurs ;
- Mettre aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs polluants.

### // COMMENT ?

L'action consiste à financer une assistance technique et administrative, dont pourront bénéficier gratuitement les particuliers - diagnostic du logement, préconisation de travaux, élaboration d'un plan de financement, constitution des demandes de subvention et de prêts, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les plus démunis, contrôle des travaux réalisés, paiement des subventions. En outre, un dispositif d'aides financières destinées aux plus modestes pourra être mis en place, dans le but de les inciter à réaliser les travaux nécessaires.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de logements ayant chaque année fait l'objet de travaux
- Nombre de dossiers avec intervention d'une entreprise certifiée et locale

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n°57

## Organiser sur le territoire

## les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle

### // POURQUOI ?

La crise économique que nous traversons, le chômage, la perte du pouvoir d'achat, la hausse de la facture énergétique, tous ces éléments contribuent à accroître le nombre d'individus en situation de précarité alimentaire.

Or, la CCEG ne répond pas à ce jour aux demandes qui lui sont adressées car c'est au niveau communal que s'organisent les réponses en matière de précarité alimentaire, à travers l'action des CCAS voire la création d'épiceries sociales et à travers celle des associations caritatives, qui peuvent être le cas échéant subventionnées par les communes. La CCEG souhaite mieux organiser les moyens sur le territoire pour répondre à la précarité alimentaire.

Par ailleurs, les dons alimentaires sont souvent pauvres en fruits et légumes frais et les lieux de stockage non adaptés à ce type de produits. Or leur consommation est essentielle, non seulement en terme d'équilibre alimentaire mais aussi dans la « reconstruction » des individus, à travers la redécouverte du goût et la pratique de la cuisine. Il serait sans doute souhaitable à terme, lorsqu'elles seront structurées, de s'appuyer sur les filières locales d'approvisionnement alimentaire pour en faire bénéficier les habitants du territoire en précarité alimentaire.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de coordonner les moyens existants et de soutenir les initiatives locales pour mieux répondre aux situations de précarité alimentaire.

Il s'agit par ailleurs de permettre aux personnes du territoire en situation de précarité alimentaire de bénéficier de fruits et légumes, en s'appuyant sur les producteurs locaux.

### // COMMENT ?

Il est nécessaire dans un premier temps de réaliser un état des lieux afin de recenser le nombre de demandes et de repérer qui agit (CCAS, associations caritatives...), comment et sur quel périmètre territorial. Il sera ensuite possible d'identifier le type de coordination qui serait nécessaire pour optimiser les moyens existants, pointer les manques et concevoir les solutions pour y répondre.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action sociale / Direction des moyens et des services à la population

### > PARTENAIRES :

CCAS, associations caritatives du territoire

### > PUBLIC CIBLÉ :

Personnes en situation de précarité alimentaire

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de demandes de personnes en situation de précarité traitées

- Accroissement de la part de fruits et légumes distribuée aux personnes en situation de précarité alimentaire

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 58

## Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action solidaire et sociale ;  
Direction des moyens et services à la population (appui sur contractuel / stagiaire à envisager)

### > PARTENAIRES :

Partenaires publics (CCAS, CLIC, CG, autres partenaires hors territoire) et privés (associations caritatives notamment) à déterminer – association du Conseil de Développement d'Erdre & Gesvres

### > PUBLIC CIBLÉ :

Personnes en situation d'isolement

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

On estime, qu'en France, la population des personnes isolées atteint 11% (Insee), si l'on considère que sont en situation d'isolement relationnel les personnes n'ayant que quatre contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. Cela provient de nombreux facteurs : éloignement des enfants, familles peu présentes ou trop occupées, évolution de la société vers davantage de repli sur soi et d'individualisme, drames de la vie, vieillissement entraînant perte d'autonomie et de mobilité, précarité sociale. A priori, l'isolement concerne potentiellement tous les publics ; néanmoins, on constate que ce sont plutôt les personnes âgées et les personnes en situation de précarité sociale qui sont menacées par la désagrégation des liens sociaux.

A l'échelle d'une communauté de communes, les actions envisageables pour lutter contre l'isolement peuvent être très diverses - à titre d'exemples : favoriser le travail en réseau entre les communes, les organismes sociaux et caritatifs, pour identifier les personnes en situation d'isolement et leur proposer un accompagnement ; réaliser ou coordonner l'analyse des besoins sociaux à l'échelle du territoire ; favoriser, coordonner, soutenir les initiatives visant à répondre aux besoins de première nécessité pour les personnes les plus isolées et en grande précarité (épiceries sociales notamment) ou à rompre l'isolement (lieux d'accueil et d'écoute, soutien à l'habitat partagé, actions favorisant les échanges intergénérationnels, accès à la vie sociale et à la convivialité, à la culture et aux loisirs...).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de développer ou réinstaurer le lien social et faire en sorte que chacun sur le territoire se préoccupe et contribue à la lutte contre l'isolement. Il s'agit d'éviter que les personnes en situation de précarité se sentent exclues de la vie collective et de leur permettre de se sentir citoyens à part entière. Cela passe aussi par la promotion des liens intergénérationnels.

### // COMMENT ?

Avant de pouvoir définir une stratégie et d'envisager des actions et dispositifs pour lutter contre l'isolement, il est indispensable de procéder à une analyse des besoins reposant sur un repérage des situations et causes d'isolement et l'inventaire de ce qui est déjà mis en œuvre sur le territoire (notamment par les CCAS, le milieu associatif, le CLIC). Ensuite, il sera possible d'analyser les besoins et d'identifier les actions à mettre en place pour améliorer l'existant et/ou développer de nouvelles réponses.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du sentiment d'intégration dans la vie locale (enquête qualitative)

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n° 59

Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



## > PILOTES :

Vice-président en charge des Affaires sociales / chargé de mission Accessibilité

## > PUBLIC CIBLÉ :

Ensemble des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

Constituant l'un des enjeux de la politique de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres, le « bien vivre ensemble » implique de lutter constamment contre toute forme d'exclusion. Il s'agit là d'une volonté affirmée de la CCEG qui a déjà permis de créer sur le territoire une véritable dynamique en faveur de l'accessibilité. Cette dynamique s'est concrétisée en 2008 par la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH). La mobilisation de la CCEG dans ce domaine a ainsi permis d'accompagner les communes dans la réalisation des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Dans le but de garantir la continuité de l'accessibilité de la chaîne de déplacement, cette dynamique se poursuit depuis 2012 dans le domaine du cadre bâti à travers le diagnostic de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Afin de poursuivre dans cette voie et de contribuer à rendre le territoire de la CCEG exemplaire en matière d'accessibilité, il est aujourd'hui indispensable de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder et de participer à l'ensemble des manifestations et événements ouverts au public.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître l'accessibilité des manifestations et actions ouvertes au public.

## // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un référentiel de l'accessibilité des manifestations qui permettra d'identifier les éléments à prendre en compte pour améliorer l'accessibilité des manifestations. Ce référentiel pourra ensuite être diffusé aux organisateurs de manifestations, au niveau communal comme au niveau intercommunal. Afin qu'ils se l'approprient, des actions de sensibilisation et de formation seront menées auprès des organisateurs de manifestations.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du niveau d'accessibilité des manifestations (au regard du référentiel)

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°60

## Développer le site Web accessible handicap

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Le Président / service Communication

### > PARTENAIRES :

Référents Internet des communes – expert en web accessibilité numérique –, société de développement de CMS

### > PUBLIC CIBLÉ :

Tous les internautes des sites Internet de la CCEG et des communes membres

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Depuis mai 2012, les sites Internet doivent être obligatoirement mis en conformité réglementaire avec les normes d'accessibilité en vigueur. Toutes les informations diffusées par les sites Internet de la CCEG et des communes membres doivent être accessibles à tous. Cela s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'exclusion, à laquelle la CCEG souhaite contribuer à travers son exemplarité en matière de communication institutionnelle.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'apporter le même service ou le même niveau d'information à tous les utilisateurs du site Internet. Il s'agit de donner le même accès au site de la collectivité aux internautes qui consultent le web d'une manière différente (synthèse vocale, smartphone, PDA, PC, MAC, bas débit, ...). De par un meilleur confort d'utilisation ergonomie, navigation, cela devrait permettre un accroissement de la satisfaction des internautes et une augmentation du lectorat.

### // COMMENT ?

Avec le recours à un expert de l'accessibilité numérique, la CCEG pourra procéder à un audit de l'existant afin d'identifier si la mise en accessibilité de son site et de celui des communes nécessite de simples ajustements ou un changement de logiciel. Selon les résultats de l'audit, la mise en normes du site de la CCEG et des sites communaux prendra entre un et deux ans.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Obtention du niveau AA du RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité)
- Augmentation des statistiques et du nombre de visiteurs des sites Internet

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

n°61

Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



## > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action solidaire et sociale ;  
Direction des moyens et services à la population (appui sur contractuel / stagiaire à envisager)

## > PARTENAIRES :

Acteurs publics et privés de la santé intervenant sur le territoire, communes, associations d'usagers et de citoyens, acteurs de l'éducation et de la cohésion sociale

## > PUBLIC CIBLÉ :

Ensemble des habitants du territoire, en particulier publics les plus sensibles et vulnérables

## Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## // POURQUOI ?

Engagée déjà fortement à l'égard des personnes âgées via le CLIC et des personnes en situation de handicap à travers l'accompagnement et la coordination de la mise en accessibilité, par les communes, de la voirie et des espaces publics ainsi que des établissements recevant du public, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres ambitionne de s'engager dans un projet plus large visant à développer une véritable politique locale de santé.

La CCEG est un territoire péri-urbain, dont la croissance démographique est marquée par une forte présence de jeunes mais aussi par une augmentation, déjà sensible et attendue pour les toutes prochaines années, du nombre de personnes âgées. Ce territoire est par ailleurs susceptible d'accueillir un aéroport qui aura nécessairement des impacts – outre en terme de démographie - sur la santé de ses habitants (pollution de l'air, bruit notamment, mais aussi restructuration du réseau routier et de transports collectifs et donc de l'accès aux services médicaux et médico-sociaux).

Face à ces évolutions, les élus de la Communauté de communes entendent ainsi développer et favoriser des synergies afin de répondre de manière adaptée et efficace aux besoins de santé de ses habitants, dans une perspective de solidarité, de promotion et de prévention de la santé, et d'amélioration de l'accès aux soins pour tous.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de créer une dynamique de santé territoriale cohérente et coordonnée, qui soit vecteur d'équité territoriale et qui répond aux

besoins locaux (dynamiser le territoire). Il s'agit de réduire des inégalités sociales de santé, réduire les conduites à risques, notamment auprès des jeunes, et porter une attention particulière aux publics les plus sensibles ou vulnérables.

## // COMMENT ?

Cette action nécessite une phase de diagnostic de l'existant, en termes d'acteurs, de moyens, d'organisation, et de dynamiques de santé sur le territoire. Il s'agit de considérer l'ensemble des déterminants de santé (comportements, environnement, conditions d'accès à la prévention et aux soins notamment en termes d'éducation, d'aide sociale, de transports, de logement et d'emploi). Ce diagnostic pourra permettre d'identifier des manques et des besoins pour les habitants du territoire et les différents acteurs publics et privés de la santé. Au regard de ces manques et de ces besoins, des enjeux et des objectifs prioritaires pourront être définis, ainsi qu'un programme d'actions pour y répondre.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réduction des inégalités de santé territoriales et sociales

## ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°62

Identifier les conditions d'une meilleure répartition des professionnels de santé pour améliorer l'accès de tous aux soins

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action solidaire et sociale ;  
Direction des moyens et services à la population (appui sur contractuel / stagiaire à envisager)

### > PARTENAIRES :

Professionnels de santé ; ARS, CARSAT, CPAM ; Organismes et associations du secteur médical et du secteur médico-social ; communes ; CLIC...

### > PUBLIC CIBLÉ :

Ensemble des habitants

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

La Communauté de Communes n'apparaît pas à ce jour comme un territoire menacé de désertification médicale mais elle est concernée par le phénomène plus général d'évolution négative de la démographie médicale : vieillissement des professionnels généralistes libéraux, désaffectation des étudiants et jeunes médecins généralistes à l'égard des zones rurales et pour l'exercice libéral de leur profession impliquant une difficulté pour certaines communes à conserver une présence médicale et, partant, de professionnels para-médicaux.

En tant que territoire péri-urbain regroupant des communes dont le nombre d'habitants, les ressources et les équipements peuvent être très différents, la répartition des professionnels de santé est inégale et notamment des médecins généralistes. Par ailleurs cependant, la proximité de l'agglomération nantaise – où se trouvent principalement les médecins spécialistes et les établissements hospitaliers vers lesquels sont adressés ses habitants – renvoie tout autant et sans doute plutôt à des questions de mobilité et de transports, particulièrement sensibles pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap ainsi que socialement en difficulté.

Le territoire est ainsi confronté au défi d'apporter des réponses concrètes et innovantes pour permettre le maintien, en proximité de ses habitants, de l'offre de soins dits de premiers recours (médecins généralistes, dentistes, professions para-médicales) et contribuer à la continuité et l'accessibilité des soins dispensés par les médecins spécialistes et établissements hospitaliers situés essentiellement dans l'agglomération nantaise.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de fournir les éléments de diagnostic et d'état des lieux permettant

d'élaborer une stratégie d'accès à l'offre de soins en partenariat avec les acteurs publics et privés de la santé sur le territoire.

### // COMMENT ?

Il s'agit de disposer d'éléments statistiques et d'observation de la répartition des professionnels de santé sur le territoire d'Erdre & Gesvres et d'identifier les freins et facteurs de réduction des inégalités territoriales et sociales. Une meilleure répartition des professionnels de santé signifie-t-il d'accroître le nombre de praticiens de proximité, de concentrer différents spécialistes en un point, de développer la mobilité vers l'offre de soins existants ? Pour savoir ce qui est préférable, il faut avant tout prendre le temps de l'observation concernant le nombre, le type et la répartition des professionnels de santé sur le territoire. Cela nécessite également de pointer les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès à l'offre de soins. Ensuite, il faudra analyser l'intérêt que pourraient avoir les « maisons pluridisciplinaires de santé » et identifier les partenaires et moyens mobilisables avant de définir une stratégie à mettre en place sur le territoire.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre et caractérisation (profession, âge, lieu d'exercice) des professionnels de santé identifiés et questionnés

- Identification des difficultés d'accès aux soins et de leurs causes

- Indicateurs prospectifs permettant de mesurer les perspectives et possibilités d'évolution de l'offre de soins

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°63

## Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action solidaire et sociale ;  
Direction des moyens et services à la population (appui sur contractuel / stagiaire à envisager)

### > PARTENAIRES :

Collectivités / structures d'accueil des jeunes, Education Nationale, CG, Maison des Adolescents, Associations, professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux, réseaux en addictologie

### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes du territoire

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Les territoires ont un rôle majeur à jouer pour réduire les inégalités de santé. Or, chercher à améliorer la santé de tous, c'est notamment s'attaquer aux facteurs qui impliquent que la santé se perd ou se gagne.

Cet objectif doit concerner toutes les populations et toutes les générations, notamment les plus vulnérables et sensibles. La Communauté de Communes intervient déjà pour informer et coordonner les prises en charge des personnes âgées. Une réflexion est en cours pour associer des territoires de proximité à l'information auprès des personnes en situation de handicap, également via les CLIC. Par-delà les personnes isolées et en situation de précarité auxquelles l'action 58 de l'Agenda 21 est consacrée, les jeunes constituent également un public à l'égard duquel la Communauté de Communes entend désormais s'engager particulièrement au titre de la santé.

Population nombreuse et croissante, qui constitue à la fois la richesse et l'avenir du territoire, la jeunesse est en effet aussi vulnérable et porteuse de changements de comportements déterminants pour la santé de tous. Mauvaise connaissance de leur corps, dans un contexte où les médias exaltent des standards artificiels et donc, pour certains, risque de développer une image négative d'eux-mêmes, désordres alimentaires, fragilités psychologiques, hygiène et rythmes de vie déstructurés voire désœuvrement pouvant conduire à des comportements addictifs ou délinquants, conduites à risques (par l'effet conjugué de l'alcool, de la drogue, de la vitesse au volant ou sur deux-roues) sont autant de faits et comportements préoccupants et croissants de la part de certains jeunes, que la collectivité doit contribuer à réduire en agissant en proximité.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de renforcer la prévention des conduites à risques (notamment liés à la consommation excessive d'alcool en milieu festif, toxicomanie), de permettre aux jeunes de développer une image positive d'eux-mêmes et d'acquérir des comportements favorables à leur bonne santé.

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps d'analyser les facteurs de dépendances et de comportements à risques afin d'identifier les facteurs qui menacent la santé des jeunes ou qui au contraire seront déterminants pour la conserver et l'améliorer. Cette connaissance permettra dans un second temps de concevoir et soutenir des initiatives innovantes d'information et d'action éducative en matière de santé et de renforcer et favoriser la mise en place de dispositifs (collectifs ou individuels) d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, voire de mobilisation et formation de personnes relais (soutien intergénérationnel).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réduction du nombre d'accidents liés à l'alcool et la toxicomanie

- Mise en place, coordination, identification et fréquentation de dispositifs d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des jeunes

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°64

## Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle



### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Action solidaire et sociale ;  
Vice-président en charge de la Culture / CLIC, Service Culture

### > PARTENAIRES :

Professionnels enfance-jeunesse, Partenaires du CLIC

### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes-Personnes âgées

### // POURQUOI ?

Avec l'éloignement géographique des membres d'une même famille, les liens intergénérationnels s'effritent et de nouveaux schémas familiaux se dessinent. Dans un contexte économique difficile et face au vieillissement de la population, les aides financières diminuent ce qui induit également pour les usagers un repositionnement des modèles de solidarité intergénérationnelle.

En 2010-2011, certains professionnels de la gérontologie avaient soulevé « une vision culturelle encore parfois négative face au vieillissement et à la perte d'autonomie ». Il s'agit au travers de cette action de modifier la perception qu'ont les jeunes de la vieillesse et inversement en rapprochant les générations et en favorisant les liens intergénérationnels. Cela facilitera une meilleure compréhension des générations.

### // COMMENT ?

Des actions ont déjà ou sont menées dans ce sens. Pour exemple, le projet « Portrait Sensible » réalisé en partenariat avec le service Culture de la CCEG a permis l'immersion d'une artiste au sein de deux EHPAD du secteur dans l'objectif d'apporter un autre regard sur la personne âgée. Un autre projet de résidence d'artiste sur la commune de Casson a permis de réunir enfants et personnes âgées sur la thématique « petit à petit, grandir ». Il convient d'en faire un état des lieux et de recenser les différents acteurs susceptibles d'être sollicités afin de définir l'organisation à mettre en place pour développer de nouvelles actions.

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de faire évoluer les représentations réciproques de la personne âgée et de la jeunesse afin de renforcer la solidarité intergénérationnelle, le lien et les apports mutuels en terme de savoirs.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'interventions de personnes âgées dans les structures dédiées aux jeunes

- Evolution de la perception de la personne âgée et de la jeunesse : Bilan de l'expérience avec recueil de témoignages

# ENJEU 3 :

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

# n°65

## Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits « empêchés »

Pour lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle

### // POURQUOI ?

Le projet culturel de territoire d'Erdre & Gesvres met en avant un socle de valeurs liées à la solidarité, au lien social, à la mixité des publics, à la richesse de la rencontre avec les arts et la culture. Un de ses objectifs est de développer l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire. Il témoigne d'une attention particulière aux habitants qui seraient « éloignés » de la culture (les personnes ayant très peu de pratiques culturelles) et plus particulièrement pour les publics dits « empêchés ». Cette notion d'empêchement recouvre une diversité de situations, à l'exemple de la maladie, du handicap, de l'isolement, de la précarité sociale, économique... ayant toutes en point commun une possible forme d'exclusion culturelle. Des actions spécifiques peuvent être mises en place pour compenser en partie ces situations d'exclusion culturelle.

Une première typologie d'actions peut tenter de réduire les freins économiques de l'accès à la culture (prix modérés des droits d'entrée, mise en place de la gratuité, conditions d'abonnement). Une seconde typologie d'actions peut recouvrir l'action culturelle mise en place en direction de publics spécifiques (ex. projets arts plastiques avec les maisons de retraite, action culturelle adaptée au handicap). Enfin, il peut s'agir pour l'ensemble de l'offre culturelle du territoire que les conditions d'accès pour ces publics spécifiques soient optimisées (ex. accessibilité...).

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des modalités d'accès à la culture pour les publics empêchés afin d'en réduire les contraintes d'accès.

### // COMMENT ?

Il convient dans un premier temps de définir et d'identifier des situations d'empêchement sur le territoire dans le cadre d'un groupe mixte (élus, acteurs du territoire, acteurs culturels, sociaux). Cela permettra de pointer des actions à mener et de rédiger une charte commune aux acteurs et lieux culturels sur leur engagement et les actions particulières à mener.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du nombre de public empêchés dans les lieux culturels concernés
- Nombre de signataires de la Charte



### > PILOTES :

Vice-président en charge de la Culture / Service Culture

### > PARTENAIRES :

CIAPH, technicien accessibilité  
CCEG, service CLIC, bibliothèques,  
MAS Diapason, cinémas, Cap Nort,  
établissements de santé, maison de  
retraite..

### > PUBLIC CIBLÉ :

Publics empêchés, lieux et acteurs  
culturels

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



# ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

## Partager les expériences de responsabilisation des jeunes

### Pour accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable



#### // POURQUOI ?

C'est la jeunesse d'aujourd'hui qui va construire la société de demain. Comment donner les moyens aux jeunes d'être en capacité de décider ? Comment les intéresser à la vie publique, les amener à prendre leur part de responsabilité dès à présent pour être mieux armés demain ?

La pratique de la responsabilité passe par des choses qui semblent parfois anodines mais qui sont pourtant formatrices : l'autogestion d'un lieu, la gestion d'un budget, la participation à des débats...autant de petites expériences qui permettent un apprentissage de l'autonomie mais aussi de la décision dans le sens de l'intérêt collectif.

La CCEG souhaite que ces expériences se multiplient sur le territoire. Il existe déjà un certain nombre d'initiatives de responsabilisation des jeunes en Erdre & Gesvres, à l'exemple des conseils municipaux de jeunes, des Bourses Initiatives jeunesse, ou encore des différentes actions mises en place par les services jeunesse.

La CCEG souhaite inciter les échanges de pratiques au sein des communes mais aussi avec d'autres territoires.

#### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître le nombre de situation où les jeunes du territoire sont placés en position d'expression, de responsabilité ou de décision sur des questions d'intérêt plus général plutôt que sur leur seul intérêt individuel.

#### // COMMENT ?

Il s'agit d'identifier et de partager des expériences de responsabilisation pratiquées par les communes ou repérées sur d'autres territoires ou à l'international.

Pour cela, la CCEG peut constituer et animer un réseau des techniciens travaillant dans le domaine de la jeunesse au sein des différentes communes du territoire pour faciliter les échanges de pratiques, voire développer des actions collectives.

#### > PILOTES :

Vice-président en charge de la Jeunesse / service Culture

#### > PARTENAIRES :

Techniciens des communes en charge de la jeunesse

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes du territoire d'Erdre et Gesvres

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de pratiques expérimentées
- Nombre de jeunes impactés dans le cadre de ces expériences

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°67

# Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle

Pour accompagner les enfants et les jeunes  
vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable



### > PILOTES :

Vice-président en charge de la  
Culture / Service Culture

### > PARTENAIRES :

Etat DRAC / CG44 / IA 44 /  
établissements scolaires /  
communes

### > PUBLIC CIBLÉ :

Etablissements scolaires (niveau  
élémentaire et collèges)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

L'action culturelle en direction de l'enfance jeunesse est un des axes importants du projet culturel de la CCEG. A ce titre, la CCEG organise des événements comme le Tout-petit Festival et le Salon du Livre Jeunesse qui disposent chacun d'un rayonnement important.

Au-delà de ces temps événementiels, et pour permettre une véritable rencontre de l'enfant avec les arts et la culture, il s'agit de pouvoir étendre cette action culturelle en direction de la jeunesse tout au long de l'année. Si l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes repose sur une prise en compte des trois temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire), c'est le cadre du temps scolaire qui est d'abord priorisé dans cette action. La CCEG propose de structurer des parcours culturels et artistiques permettant aux enfants une rencontre progressive avec le domaine des arts et de la culture. Compte tenu d'initiatives déjà présentes dans ce domaine sur le territoire, il s'agit pour la CCEG d'apporter son soutien en termes de coordination, et de renforcer l'éventail des propositions actuelles.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de permettre aux enfants de rencontrer les arts et la culture tout au long de leur scolarité à travers la structuration de parcours artistiques et culturels au sein des établissements scolaires.

### // COMMENT ?

Pour que la rencontre avec les arts et la culture soit la plus efficiente possible, elle doit s'appuyer sur trois notions : le Voir (des spectacles, des expositions...), le Faire (pratiquer...) et Interpréter (réfléchir sur la pratique...). Après avoir identifié les initiatives et les modes de structuration des parcours culturels existants, il s'agit de définir un projet partagé avec les acteurs du territoire et partenaires institutionnels et d'étudier la faisabilité technique et financière d'un contrat territorial d'éducation artistique. Dans le cadre de ce contrat, des appels à projets en direction des établissements scolaires pourront être lancés.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets d'éducation artistique et culturelle proposés sur une année scolaire
- Degré de réalisation du parcours culturel et artistique pour les enfants (Voir, FAire, Interpréter)

# ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

## Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire

Pour accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable

### // POURQUOI ?

Si la construction de la personnalité se fait dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la période adolescente est particulièrement déterminante pour l'individu. En effet, avec l'absence partielle de responsabilités sociales, le jeune va vivre une période riche d'expérimentations afin de pouvoir définir personnellement sa démarche d'adulte.

Le cadre de l'action publique d'Erdre & Gesvres s'appuie sur un ensemble de valeurs liées à la citoyenneté, à la solidarité. Dans ce prolongement, la CCEG souhaite inciter et encourager les jeunes à vivre leurs expérimentations par des initiatives qui prennent appui sur la défense de l'intérêt général, l'utilité sociale, la conscience citoyenne.

Ces initiatives doivent ainsi permettre à des jeunes d'exercer des premières responsabilités, individuelles ou collectives. Il s'agit donc d'encourager les jeunes du territoire à concrétiser des envies, des désirs de faire, d'agir, en leur permettant de disposer de conseils, accompagnements et premiers financements propres à la mise en œuvre de leurs initiatives.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'encourager les jeunes âgés de 16 à 25 ans à mettre en place des projets d'utilité sociale et d'intérêt général et donner plus de responsabilités aux jeunes dans leurs portages de projets.

### // COMMENT ?

Il s'agit tout d'abord de renforcer la lisibilité et l'identification du dispositif actuel de Bourses Initiatives Jeunesse mais aussi de définir des actions nouvelles à mettre en place.



#### > PILOTES :

Vice-président en charge de l'Enfance / Jeunesse et Transports / Service Culture

#### > PARTENAIRES :

Services jeunesse des communes

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes de 12-25 ans / services jeunesse

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes prenant contact avec la CCEG pour une demande de soutien à une initiative
- Nombre de projets de jeunes bénéficiant d'une BIJ (Bourse Initiative Jeunesse)

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n° 69

### Développer l'information sur les dispositifs liés au bénévolat et au volontariat des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Pour accompagner les enfants et les jeunes  
vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable



#### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Enfance-Jeunesse-Transports /  
Service Culture

#### > PARTENAIRES :

Services jeunesse, Point Information  
Europe, Maison de l'Emploi,  
Association itinéraire international,  
établissements scolaires

#### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes de 18-25 ans /  
professionnels de l'insertion  
et de la jeunesse

#### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



#### // POURQUOI ?

Si la construction de la personnalité se fait dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la période adolescente et de jeune adulte est particulièrement déterminante pour l'individu. Dans cette période, où les expériences vécues construisent l'individu, le bénévolat et le volontariat constituent des espaces d'engagement, de citoyenneté active, d'utilité sociale, en participant à la réalisation d'un projet, d'une action liée à l'intérêt général.

Il existe de nombreuses possibilités pour s'investir dans ce genre de projets et vivre ce type d'expériences, parfois avec des cadres et des dispositifs très structurés, aussi bien à proximité de chez soi qu'à l'autre bout du monde. Mais, bien souvent, les jeunes adultes ne connaissent pas les différents programmes de bénévolat, volontariat, mobilité internationale qui leur sont adressés. L'accès à l'information et la diffusion de l'information auprès d'un public cible constitue un enjeu majeur pour porter à la connaissance des jeunes ces dispositifs qui proposent d'autres alternatives que la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

#### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans des dispositifs liés au bénévolat et volontariat et d'encourager la mobilité des jeunes.

#### // COMMENT ?

Il s'agit de sensibiliser les partenaires professionnels de l'insertion et de la jeunesse sur le territoire sur les dispositifs existants bénévolat/volontariat. L'accès à l'information autour du bénévolat et volontariat peut s'inscrire en complémentarité des missions déjà développées par la CCEG (Point Information Europe, Service Public d'Orientation).

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes engagés dans des dispositifs bénévolat / volontariat
- Degré de mobilisation des prescripteurs (insertion, jeunesse)

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°70

# Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté

Pour accompagner les enfants et les jeunes  
vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable

### // POURQUOI ?

La Brigade de Prévention contre la Délinquance Juvenile propose aux collectivités locales d'organiser sur leurs territoires des ateliers permettant de faire connaître aux jeunes les institutions républicaines. C'est ainsi que la commune de Nort-sur-Erdre a organisé en 2012 un rallye de la citoyenneté sous la forme de 8 ateliers (mairie, gendarmerie, pompiers, SAUR, espaces verts, explication sur le mariage, maison de retraite, atelier sur le tri des déchets à la CCEG). Lors d'une journée, 240 enfants des classes de 6ème du collège public ont pu découvrir le fonctionnement de ces institutions et créer du lien avec les personnes qu'ils y ont rencontrées.

La CCEG souhaite développer ce type d'expérience plus largement sur le territoire.

### // COMMENT ?

Il s'agit de créer un groupe de travail associant des communes, la Brigade de Prévention de la Délinquance, des collèges et des membres du Conseil de développement afin d'élaborer un programme d'ateliers sur le territoire. Ce programme serait mis en place en partenariat avec des institutions et associations du territoire.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif et citoyen ainsi qu'à la citoyenneté européenne en les rapprochant des institutions (« éduquer à être respectueux de la loi en respectant les gens de lois »). Il s'agit de faire connaître aux jeunes le fonctionnement des collectivités locales (rôle d'une commune, d'une communauté de communes) et d'accroître leur sentiment d'appartenance à un territoire.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes ayant participé aux rallyes de la citoyenneté
- Nombre de collègues participants et pérennité de la participation



### > PILOTES :

Elu en charge du développement durable / Service Développement durable et participation citoyenne

### > PARTENAIRES :

Brigade de Prévention de la délinquance juvénile, communes, collèges, institutions, associations, conseil de développement, Maison de l'Emploi (citoyenneté européenne)

### > PUBLIC CIBLÉ :

Élève de collège (6ème)

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°71

# Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets

Pour sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques  
et les comportements dans le sens du développement durable

## // POURQUOI ?

Dans le but de préserver les ressources en matières premières et énergétiques de la planète, la loi de 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement donne priorité à la politique de réduction des déchets qui prévaut ainsi sur tous les autres modes d'élimination ou de valorisation. En effet un déchet non produit est non seulement un déchet de moins à traiter mais diminue aussi la quantité de déchets, d'énergie et plus largement de ressources nécessaires à sa production.

Afin de développer la politique de réduction des déchets, les collectivités locales sont invitées à développer des partenariats avec l'Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (ADEME) dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). C'est ainsi que la CCEG a signé son PLPD en octobre 2010 pour une durée de 5 ans. Il permet de détailler des objectifs de préventions et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

## // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de sensibiliser le grand public, les collectivités et les professionnels sur la réduction des déchets dans le cadre d'un plan d'actions pluri-annuel comprenant au moins une action parmi les thématiques principales qui sont :

- La sensibilisation des publics à la prévention des déchets,
- Les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- Les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse),

- Les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...),
- Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

## // COMMENT ?

La CCEG a défini son plan d'action pour l'année 2013 pour la durée du PLPD. Les actions retenues pour la CCEG sont :

- Sensibilisation des publics : recyclerie, évènementiels et animations scolaires
- Actions éco-exemplaires : charte
- Actions emblématiques nationales : stop pub
- Actions d'évitement : compostage
- Prévention quantitative : identification de partenaires potentiels
- Prévention qualitative : sensibilisation

Chaque année, la CCEG fera une évaluation du plan d'actions qu'elle a menée afin de définir celui de l'année suivante.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Tri d'échantillons d'ordures ménagères en plusieurs catégories de déchets et analyse statistique
- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés (ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries)



### > PILOTES :

Vice-président en charge des services à l'Environnement / Service Déchets

### > PARTENAIRES :

ADEME / acteurs locaux

### > PUBLIC CIBLÉ :

- Grand public,
- Collectivités,
- Public professionnel.

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



EN  
COURS

# ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°72

## Développer le compostage

Pour sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques  
et les comportements dans le sens du développement durable



### > PILOTES :

Vice-président en charge des services à l'Environnement / Service Déchets

### > PARTENAIRES :

Prestataires / acteurs locaux

### > PUBLIC CIBLÉ :

Grand public / relais d'information

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



### // POURQUOI ?

Les collectivités locales ont besoin de la participation active de toute la population pour répondre aux exigences de la loi de 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés et de leur valorisation par recyclage matière et organique :

- Réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Recyclage matière et organique de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés.

En 2008, 24% des ordures ménagères étaient des déchets organiques (de cuisine ou de jardin). En 2010, 63% des habitants enquêtés déclaraient pratiquer le compostage, et 46% de ceux ne le pratiquaient pas se disaient prêts à s'y mettre pour limiter les coûts.

Tout l'enjeu pour la Communauté de Communes consiste à garantir la pérennité de cette pratique, et à promouvoir celle-ci auprès des habitants ne l'ayant pas déjà adoptée.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accompagner le changement de comportements des habitants amorcé suite à la mise en place de la Redevance Incitative afin de renforcer la réduction des déchets ménagers et assimilés produits (Ordures ménagères + Collecte sélective + Déchèteries). Il est proposé plus particulièrement de sensibiliser à la pratique du compostage et du paillage et de promouvoir le compostage partagé.

### // COMMENT ?

Différentes animations sont prévues : réunions d'information ; ateliers de démonstration ; sensibilisation des scolaires. Des supports de sensibilisation seront également diffusés. Par ailleurs, un accompagnement par la CCEG des sites de compostage partagé est prévu. Un accompagnement spécifique concerne également les gros producteurs de déchets organiques (restaurants scolaires, ...). Il est prévu de travailler en partenariat avec les relais d'information : jardineries, communes, associations.

La valorisation domestique et la réduction de la production de déchets verts (38% des tonnages collectés en déchèterie) seront également abordées.



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de sites de compostage partagés
- Tonnage d'ordures ménagères
- Tonnage de déchets verts

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

# n°73

## Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable

Pour sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques  
et les comportements dans le sens du développement durable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement durable

### > PARTENAIRES :

Volontaires du groupe de travail

### > PUBLIC CIBLÉ :

Grand public et acteurs du territoire

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

En janvier 2009, le Conseil de développement a soumis un avis intitulé « accompagner le développement durable : une nécessité et une opportunité sociale, économique et écologique pour la CCEG ». Pour accompagner les acteurs économiques vers le développement durable, cet avis préconisait de créer des liens entre les différents acteurs locaux, de regrouper les ressources (information, formation, échanges...), de créer une boîte à outils du développement économique tournée vers le développement durable, la mise en œuvre de ces préconisations pouvant déboucher sur la création d'un Centre d'Affaires et de Ressources pour le Développement Durable (CARLDU).

Une étude réalisée par la CCEG en 2010 a pointé l'opportunité de travailler dans un premier temps sur le secteur de la construction durable. C'est pourquoi la CCEG envisage de réfléchir à l'opportunité de créer un pôle de l'éco-habitat (voir action 31) sur son territoire. Mais au-delà de l'accompagnement des acteurs économiques, la CCEG souhaite informer l'ensemble des acteurs et le grand public des ressources existantes sur le territoire en matière de développement durable afin de faciliter les échanges et l'évolution des comportements.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'informer le grand public de toutes les ressources disponibles sur le territoire en matière de développement durable (ouvrages, outils, associations, artisans, services...) et de créer un espace d'échanges et de liens autour du développement durable (voir action 74).

### // COMMENT ?

Cette action sera menée de manière participative, avec la constitution d'un groupe de travail composé de particuliers, d'associations et de professionnels du territoire. Ce groupe aurait la charge de définir le cahier des charges du centre de ressources (objectifs, type de ressources à trouver, lieu physique ou dématérialisé, type de gestion...). Puis viendrait une phase d'identification des ressources existantes sur le territoire en matière de développement durable, à actualiser régulièrement (fonds documentaires dans les médiathèques, associations, entreprises proposant des services ou produits DD, initiatives collectives en faveur du DD, événements et animations autour du DD).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de recours au centre de ressources
- Fréquentation de l'espace d'échanges

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°74

# Développer l'outil internet pour former et informer sur le développement durable

Pour sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques  
et les comportements dans le sens du développement durable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement Durable

### > PARTENAIRES :

Réseau de contributeurs

### > PUBLIC CIBLÉ :

Grand public

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

La mise en œuvre d'un développement plus durable nécessite une évolution des comportements de chacun. Cela passe par une prise de conscience de l'impact de nos choix et comportements sur l'homme et l'environnement. Mais cela nécessite également de pouvoir débattre et partager des expériences menées ici ou là pour s'enrichir les uns des autres et pourquoi pas s'organiser pour agir collectivement. Qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des acteurs locaux, des entreprises, des particuliers, beaucoup d'initiatives, d'actions, d'expérimentations, d'événements sont mis en place sans qu'ils soient forcément portés à la connaissance de tous. Rendre visible et partager les expériences positives engagées par les uns et les autres pourraient être un moyen de dynamiser le changement de comportement.

L'outil internet est à la fois un vecteur d'information mais il peut également être un outil d'échange et de collaboration, au service du développement durable. La CCEG souhaite utiliser l'outil internet pour développer des espaces d'échange et de dialogue permettant à tous ceux qui le souhaitent de témoigner, partager leurs bonnes pratiques, relayer des initiatives ou des événements.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de mobiliser des acteurs du territoire (particuliers, entreprises, associations...) pour qu'ils témoignent, relayent, expérimentent, innover, s'organisent collectivement dans le sens du développement durable à travers une plateforme collaborative ouverte à tous.

Ce serait également un moyen de mieux relayer les événements organisés pas la collectivité afin d'avoir une meilleure participation et un retour sur ces animations.

### // COMMENT ?

La mise en place d'une plateforme collaborative nécessite une phase d'expérimentation, qui sera faite sur deux thèmes : le jardinage au naturel et la construction et la rénovation durable. Ensuite elle pourra être étendue à d'autres thèmes.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de visites sur la plate-forme
- Nombre de contributeurs sur la plate-forme

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

# n°75

## Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent

Pour sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques  
et les comportements dans le sens du développement durable



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement Durable

### > PARTENAIRES :

Agents de la CCEG

### > PUBLIC CIBLÉ :

Agents de la CCEG

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

Définir et mettre en place des pratiques exemplaires au sein des collectivités locales est un moyen d'une part d'être davantage légitime pour inciter les autres acteurs du territoire à agir dans ce sens et cela permet d'autre part de renforcer les valeurs communes de service public et de respect du bien commun au sein de l'administration.

Ces pratiques exemplaires portent sur des éco-gestes en vue de réaliser des économies et préserver l'environnement. Elles vont au-delà et concernent également les relations dans le travail et le vivre ensemble.

La CCEG souhaite que les agents construisent collectivement une charte de l'éco-agent dans laquelle ils s'accorderaient sur des pratiques et règles collectives partagées. Cette charte viendrait nourrir le projet d'administration.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'identifier collectivement des bonnes pratiques et des règles collectives et d'amener les agents de la CCEG à les adopter. Il s'agit notamment à travers cette charte de renforcer les valeurs du service public et du vivre ensemble.

### // COMMENT ?

Cette action sera conduite de manière participative avec un groupe d'une quinzaine d'agents volontaires parmi les 90 agents de la collectivité.

Il s'agit d'identifier des thématiques sur lesquelles il semble nécessaire de travailler puis pour chacune de ces thématiques, de définir des pratiques ou des règles collectives à respecter. L'ensemble des pratiques et règles identifiées seront consignées dans un document appelé « charte de l'éco-agent ». Un plan de communication sera également élaboré pour diffuser la charte auprès des agents de la CCEG et s'assurer qu'ils se l'approprient et l'appliquent.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réalisation et diffusion de la charte
- Adoption par les agents des pratiques et respect des règles collectives mentionnées dans la charte de l'éco-agent (enquête sur le déclaratif + mise en place d'indicateurs quantitatifs)

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°76

# Établir un cadre général à la participation

## Pour renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale

### // POURQUOI ?

La participation citoyenne peut-être bénéfique à plusieurs niveaux dans la conduite de l'action publique locale. D'une part, elle permet de favoriser l'appropriation des projets, à travers une meilleure connaissance et compréhension. Elle permet également d'améliorer le contenu des projets, les services rendus à la population par une meilleure écoute permettant de repérer l'évolution de la demande des citoyens, les nouveaux besoins. Dans le processus de construction de la décision publique, les citoyens peuvent également apporter un éclairage qui aide à la décision des élus. Mais avant tout, face au désengagement politique, à la baisse du militantisme associatif et face à l'absence de repères communs, l'ouverture au débat public peut permettre de retrouver une représentation collective, c'est-à-dire un intérêt général. En organisant la controverse autour d'intérêts d'abord contradictoires, on peut recréer un intérêt général recomposé et ramener les citoyens vers la sphère politique. Lorsqu'on interroge les citoyens, ils ont tendance à penser qu'il serait effectivement utile que les élus les écoutent davantage. Mais ils sont généralement très peu nombreux et souvent les mêmes à se mobiliser.

Afin de mieux organiser la participation des citoyens aux processus de décision, la CCEG souhaite établir un cadre général à la participation définissant les objectifs et les modalités de la participation.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de construire une charte de la concertation pour poser les finalités et principes de la participation citoyenne et définir

au lancement de chacun des projets, un niveau de participation souhaitable (information, consultation, concertation, co-construction). Pour les projets participatifs, l'objectif est d'accroître le niveau et la diversité de la participation.

### // COMMENT ?

Il s'agit tout d'abord de réaliser un état de lieux et bilan des expériences de participation mises en œuvre (ex : comité local de concertation sur la redevance incitative). Cet état des lieux pourra servir de support de réflexion et des principes de la participation citoyenne (élus, agents, conseil de développement). Ces principes et modalités pourront faire l'objet d'une charte à partager avec la société civile afin de recueillir son avis. Il conviendra ensuite de mettre en place au sein de la CCEG une organisation et un fonctionnement interne pour définir le niveau de participation en amont des projets et construire les modalités des processus participatifs.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Adoption de la charte
- Nombre de projets menés en concertation ou co-construction
- Nombre et diversité des personnes ayant participé aux modalités de participation proposées



### > PILOTES :

Vice-président en charge du  
Développement durable /  
Service Développement Durable

### > PARTENAIRES :

Société civile, Conseil de  
développement

### > PUBLIC CIBLÉ :

Société civile

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°77

# Développer la coopération intracommunautaire

Pour être un territoire ouvert à la solidarité et à la coopération  
avec les autres territoires



### > PILOTES :

Président de la CCEG /  
Direction Générale des services

### > PARTENAIRES :

Communes de la CCEG

### > PUBLIC CIBLÉ :

Communes

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



### // POURQUOI ?

La CCEG créée en 2002 s'est dotée d'un projet de territoire reposant sur 3 enjeux transversaux majeurs : la préservation du cadre de vie, le rééquilibrage actifs-emplois et la construction d'un espace de solidarité. Afin de conserver un maillage équilibré et éviter le risque de déséquilibre financier entre communes, un premier pacte financier et fiscal a été mis en place. Son objectif était de mettre en commun et de répartir les richesses produites par la politique communautaire, dans un esprit de solidarité et au regard des objectifs politiques prioritaires définis dans le projet de territoire. Des outils de partenariat entre la CCEG et les communes, proches de la mutualisation, ont été mis en œuvre.

Considérant les contraintes financières qui vont peser à terme sur les collectivités (communes et intercommunalité) et les contraintes réglementaires qui vont s'imposer aux territoires notamment dans le cadre de la loi de la Réforme des Collectivités Territoriales, il y a lieu de s'engager dans une nouvelle étape de développement de la coopération intracommunautaire entre communes et intercommunalité.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de construire un mode collaboratif entre communes et intercommunalité reposant sur un pacte financier et fiscal revisité. Il permettrait de renforcer les compétences communautaires, dans le respect du principe de subsidiarité. Il renforcerait également les moyens mis à disposition du territoire à travers la mutualisation des services. Le schéma de mutualisation qui sera mis en place, conformément aux nouvelles obligations réglementaires, devrait corriger les inégalités de moyens existant aujourd'hui sur le territoire.

### // COMMENT ?

Il s'agit dans un premier temps de finaliser le nouveau pacte financier et fiscal, en cours d'instruction, dans un esprit de solidarité maximum. Le schéma de mutualisation, quant à lui, nécessite de poser dès à présent les bases de la réflexion commune à engager au début du prochain mandat. Ce schéma de mutualisation devra intégrer les différents moyens de renforcer la coopération intracommunautaire (services communes mutualisés entre les communes et la CCEG, réseau de bonnes pratiques, schéma d'équipements mutualisés...). Puis le débat sur le transfert de nouvelles compétences à l'intercommunalité sera à réouvrir en prenant en compte les nouvelles obligations réglementaires issues de l'acte III de la décentralisation. Il faudra alors définir les niveaux de responsabilité les plus pertinents pour mener l'action publique sur le territoire, selon le principe de subsidiarité.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de services communs créés  
entre l'intercommunalité et les communes

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°78

# Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins

Pour être un territoire ouvert à la solidarité et à la coopération  
avec les autres territoires

### // POURQUOI ?

La recherche de nouveaux partenariats contribue à l'émergence de nouveaux espaces de coopération et de solidarité dépassant les limites intercommunales stricto sensu. Elle doit se faire dans l'objectif d'une action et d'un service public renforcé et efficient permettant de répondre aux besoins exprimés par les citoyens.

Ces nouveaux partenariats sont à imaginer dans un esprit de solidarité avec l'agglomération nantaise et/ou avec les autres intercommunalités voisines de la CCEG. Ils doivent permettre de conforter des actions de collaboration engagées avec certaines intercommunalités (ex du CLIC avec le Pays de Blain) ou d'en imaginer de nouvelles sans exclusivité avec l'une ou l'autre de ces intercommunalités et sans que cela passe nécessairement par un dispositif institutionnel de fusion.

Ces alliances peuvent provenir d'une initiative propre ou de la sollicitation d'une communauté voisine. Elles peuvent aussi s'insérer dans le cadre de dispositifs spécifiques (SCOT, syndicats techniques). Le développement du pôle métropolitain, qui est en cours, est sans doute une chance à saisir pour imaginer de nouveaux partenariats permettant de conduire une action publique mutualisée dans un cadre institutionnel souple.

### // DANS QUEL BUT ?

L'objectif est d'accroître les partenariats avec les collectivités voisines pour partager des pratiques, développer des collaborations, gérer

des équipements ou des services publics de manière mutualisée dans le but d'améliorer l'action publique et de la rendre plus efficiente.

### // COMMENT ?

Il s'agit d'identifier les services et équipements publics à réaliser de préférence avec les territoires voisins, dans le cadre ou non du pôle métropolitain. Pour cela, il est envisagé de réaliser une étude sur le développement de partenariats afin de dresser un diagnostic de l'existant et de pointer des enjeux. Cette étude permettra de définir les actions à mettre en œuvre entre plusieurs collectivités, celles à développer au sein du pôle métropolitain et celles nécessitant une évolution des périmètres intercommunaux.



### > PILOTES :

Président + Vice-président de la CCEG, élu animateur du Pôle métropolitain, Direction Générale des services

### > PARTENAIRES :

EPCI du pôle métropolitain

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Actions mises en œuvre en collaboration avec d'autres territoires
- Equipements mutualisés avec d'autres territoires
- Services publics gérés en commun avec d'autres territoires

## ENJEU 4 :

Promouvoir une citoyenneté responsable  
et participative

n°79

# Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles

Pour être un territoire ouvert à la solidarité et à la coopération  
avec les autres territoires

## // POURQUOI ?

Les chantiers internationaux de jeunes bénévoles ont vu le jour dans les années 20, après la première guerre mondiale, pour œuvrer à la construction de la paix et au rapprochement des peuples. Aujourd'hui, ce sont toujours les valeurs liées à la rencontre, la solidarité, l'échange, le respect qui animent les associations et autres acteurs engagés dans ce type de projets.

Les chantiers peuvent être réalisés dans une grande diversité de thématiques (patrimoine, environnement, solidarité..) dès lors que la notion d'intérêt général se situe au cœur du projet. La dimension internationale est une clé importante de la richesse de ces projets, avec l'organisation de projets de chantiers sur le territoire (accueil de jeunes internationaux) ou à l'étranger dans le cadre de jumelages internationaux.

Ces projets sont le point d'appui du développement de valeurs éducatives fortes et directement liées à une citoyenneté active. Ils peuvent également constituer un véritable levier à des projets de développement local, et ce à partir de la restauration d'un patrimoine, d'une rencontre interculturelle, d'une protection environnementale. C'est pourquoi, la CCEG souhaite assurer la mise en place de chantiers internationaux sur son territoire.

## // DANS QUEL BUT ?

A travers le développement des chantiers internationaux, la CCEG souhaite :

- Sensibiliser les jeunes (et habitants) du territoire à la rencontre interculturelle.

- Développer le sens de la responsabilisation auprès des jeunes, des habitants, des bailleurs locaux, vis-à-vis du patrimoine rural et de l'environnement.
- Valoriser les patrimoines locaux et agir pour la protection de l'environnement.

## // COMMENT ?

Les chantiers internationaux sont pilotés par des associations de chantier, en partenariat avec des communes. Le rôle de la CCEG est ici d'inciter au développement de ces chantiers dans le respect des valeurs pédagogiques recherchées. Pour cela, la CCEG va tout d'abord informer les associations de patrimoine, les services jeunesse des communes et élus communaux sur le dispositif «chantier international ». Puis elle lancera un appel à projet en direction des communes afin de repérer celles qui sont désireuses de mettre en place un chantier. Elle s'assurera que les associations porteuses de ces projets sont bien adhérentes de l'association nationale « Co-travaux », ce qui permettra de garantir le respect de la « pédagogie chantier ». Enfin, la CCEG sélectionnera un projet par lequel elle soutiendra financièrement.



### > PILOTES :

Vice-président en charge de  
l'Enfance jeunesse / service Culture

### > PARTENAIRES :

Associations nationales de  
chantier, Co-Travaux, Ministère  
de la jeunesse et des Sports,  
Région Pays de Loire,  
communes et associations locales,  
associations de patrimoine, langues,  
services jeunesse

### > PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes habitants et habitants

### Cette action contribue à :

Lutte contre le changement  
climatique



Préservation de l'environnement



Épanouissement de tous les  
êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Production et consommation  
responsables



## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de chantiers mis en place
- Nombre de jeunes touchés par l'action et modalités de prise de conscience citoyenne

## Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

### Objectif 1 - Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

- 1- Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire
- 2- Informer et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces périurbains, mixité sociale et d'usage, quartiers durables...)
- 3- Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés

### Objectif 2 - Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

- 4- Réaliser un Plan de Déplacements communautaire
- 5- Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux
- 6- Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux
- 7- Etudier les conditions de mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces
- 8- Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation
- 9- Créer des « Points Stop » dédiés au covoiturage dynamique
- 10- Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et d'apaiser l'espace public
- 11- Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants
- 12- Mettre en place des plateformes de télétravail inter-entreprise sur le territoire
- 13- Rendre le car plus attractif que la voiture en diminuant le temps de trajet
- 14- Etudier avec le Conseil général l'intérêt de devenir une Autorité Organisatrice de Transport (AOT)
- 15- Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite

### Objectif 3 - Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

- 16- Maintenir et valoriser le bocage
- 17- Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue en sensibilisant et associant les habitants
- 18- Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée
- 19- Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage
- 20- Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants
- 21- En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour s'assurer que la compensation environnementale se fasse en priorité sur le territoire (notamment dans les zones humides dégradées)

22- Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques

23- Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau

24- Développer et encourager le jardinage au naturel

### Objectif 4 - Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

25- Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial

26- Mettre en place un espace Info Energie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

27- Limiter la consommation énergétique des bâtiments communautaires

28- Maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires

## Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable

### Objectif 5 - Encourager la conception durable des bâtiments et aménagements

29- Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable

30- Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans

31- Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics communautaires et adopter une analyse en coût global

### Objectif 6 - Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable

32- Structurer la filière bois-énergie sur le territoire d'Erdre & Gesvres

33- Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation

### Objectif 7 - Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage

34- Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches

35- Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable

### Objectif 8 - Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité

36- Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales

37- Informer pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité

38- Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés

## Objectif 9 - Développer la commande publique responsable

- 39- Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG
- 40- Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable
- 41- Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics

### Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

## Objectif 10 - Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie

- 42- Elaborer un Programme Local de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels

## Objectif 11 - Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social

- 43- Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles
- 44- Soutenir les initiatives qui créent de la convivialité dans l'espace public
- 45- Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres entre différents types de publics
- 46- Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment au sein des équipements aquatiques

## Objectif 12 - Préserver et soutenir les services et commerces de proximité

- 47- Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"
- 48- Mettre en œuvre une politique permettant une répartition pertinente des commerces sur le territoire
- 49- Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire
- 50- Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité

## Objectif 13 - Favoriser l'emploi local

- 51- Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés
- 52- Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre & Gesvres
- 53- Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle
- 54- Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande

## Objectif 14 - Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle

- 55- Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi

56- Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)

57- Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire

58- Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale

59- Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public

60- Développer le site web accessible handicap

61- Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé

62- Identifier les conditions pour inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire

63- Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques

64- Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir

65- Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits « empêchés »

### Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

## Objectif 15- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable

66- Partager les expériences de responsabilisation des jeunes

67- Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle

68- Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire

69- Développer l'information sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)

70- Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté

## Objectif 16 - Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable

71- Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets

72- Développer le compostage

73- Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable

74- Développer l'outil internet pour former et informer sur le développement durable

75- Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent

## Objectif 17- Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale

76- Etablir un cadre général à la participation

## Objectif 18 - Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires

77- Développer la coopération intracommunautaire

78- Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins

79- Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles



[www.ensembledemain.fr](http://www.ensembledemain.fr)

Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

1 rue Marie Curie

Parc d'activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

02 28 02 22 40 | [contact@cceg.fr](mailto:contact@cceg.fr)

Document réalisé en octobre 2013